

LA MÉTÉO

(75e jour de l'année)
Nuageux: 0 à -8 C
Lever du soleil: 6h00
Coucher du soleil: 17h53
Demain: nuageux.
Détail: page B-5

la tribune

INDEX

Arts: page D-5
Décès: page C-6
De tout et de tous: page B-5
Economie: page C-1
Petites annonces: page C-3
Sciences: page B-3
Vivre en 88: page B-4

Dénonciation des violations des droits de la personne par Israël dans les territoires occupés

Mulroney appuie Clark avec tiédeur

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Brian Mulroney a endossé hier avec tiédeur les propos tenus la semaine dernière devant le Comité Canada-Israël par son secrétaire d'État aux Affaires extérieures, Joe Clark, sur la question palestinienne.

Pressé de questions aux Communes par le député libéral Lloyd Axworthy, M. Mulroney a soigneusement évité de se prononcer sur les déclarations controversées de son ministre, qui a qualifié jeudi dernier de "totalement inacceptables" les violations des droits de la personne commises par l'armée israélienne dans les territoires occupés depuis le début de décembre.

Discours "constructif"

M. Mulroney a estimé que son ministre avait prononcé un discours "constructif", dans la mesure où il a renouvelé l'amitié indéfectible du Canada à l'égard d'Israël tout en lançant à Tel-Aviv un appel à la modération et à la recherche d'une solution négociée au problème palestinien, sur la base du plan de paix proposé par le secrétaire d'État américain George Shultz.

Mais le premier ministre a refusé d'indiquer clairement s'il était en complet accord avec le texte du discours prononcé par M. Clark.

Dans un discours virulent, le secrétaire d'État a notamment dénoncé la semaine dernière "le recours à des munitions chargées pour rétablir l'ordre, l'interruption de certains approvisionnements alimentaires et l'utilisation de gaz lacrymogènes pour intimider des familles dans leur foyer".

Hier, M. Clark a répété en Chambre bénéficiant de l'appui du premier ministre et nié que son discours ait marqué un changement dans la position traditionnelle du Canada face à Israël.

Le discours de M. Clark a provoqué ces derniers jours un certain flottement, non seulement de la position conservatrice face à Israël, mais de celle aussi du Parti libéral, dont le caucus souffre d'une division quasi historique à ce sujet.

Même position

En Chambre, libéraux et conservateurs ont minimisé les dif-



Une Palestinienne atteinte par une balle en caoutchouc tirée par un soldat israélien, au cours d'une manifestation à Ramallah dans les territoires occupés, reçoit l'aide d'autres manifestantes.

• Shamir porteur "d'idées nouvelles" à Washington

B 6

férences qui existent entre leurs politiques respectives touchant le Proche-Orient. M. Mulroney a repris à son compte les déclarations du libéral Warren Allmand, faites plus tôt dans la journée, à l'effet que les trois partis fédéraux défendaient fondamentalement la même position sur la question israélo-palestinienne.

M. Clark dénonçait pendant ce temps M. Axworthy pour avoir tenté de réduire la grave situation proche-orientale à une simple question de "désaccord partisan".

Prud'homme ne dit mot

À l'extérieur des Communes, le député libéral et pro-palestinien convaincu, M. Marcel Prud'homme, a catégoriquement refusé de dire qui de M. Clark ou de son

chef John Turner il avait préféré le discours devant le Comité Canada-Israël, affirmant être tenu de conserver une position neutre en raison de ses responsabilités de président du caucus national du Parti libéral.

Sur un ton infiniment plus conciliant que celui de M. Clark, M. Turner a lui aussi livré un discours devant le comité juif jeudi dernier, soutenant que l'appui du Parti libéral à l'égard d'Israël n'était pas altéré par les troubles qui ont éclaté en décembre en Cisjordanie et dans la bande de Gaza.

M. Prud'homme n'a toutefois pas caché qu'il était tenté de s'exprimer publiquement sur la question palestinienne.

Des élections, qui ont lieu annuellement, doivent avoir lieu bientôt à la présidence du caucus

libéral. M. Prud'homme a laissé entendre qu'il préférerait peut-être retrouver sa liberté d'expression, plutôt que de briguer un second mandat à la présidence du caucus.

La polémique née au Canada du discours de M. Clark survient au moment où les États-Unis font un important effort diplomatique dans l'espoir de provoquer un débloccage dans le processus de paix au Proche-Orient.

À Ottawa, le Comité permanent des droits de la personne entend cet après-midi une étude des droits de la personne en Cisjordanie et dans la bande de Gaza. Comparaitra M. Hanna Siniora, éditeur du principal journal arabe de Jérusalem, Al Fajr.

Le CHUS projette de se chauffer au nucléaire A 2

Terrain de 951,327 \$
Rock Forest a fait don des 60,000 \$ A 3

La série de victoires du Tricolore stoppée D 1

40 Turcs expulsés: le ministre Bouchard refuse de s'en mêler

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Emploi et de l'Immigration Benoit Bouchard a clairement exclu hier la possibilité de renverser l'avis de déportation émis contre la quarantaine de Turcs qui sont sur le point d'être expulsés du pays.

"Les lois existent pour être respectées. Pourquoi mettre en place des mesures de déportation pour les faux réfugiés si, le temps venu, on n'applique pas la loi?" a déclaré le ministre, qui a dit agir à regret.

"A moins d'une situation exceptionnelle, a indiqué M. Bouchard à sa sortie des Communes, le ministre ne peut pas intervenir quand l'avis de déportation a été signé."

M. Bouchard a expliqué que ces personnes, qui habitent à Montréal, pourraient théoriquement être rappelées "sur décision ministérielle", après avoir quitté le pays.

"Mais pour le moment, je n'ai pas l'intention de le faire", a-t-il immédiatement précisé.

M. Bouchard a nié chercher à jouer les durs pour tenter d'accélérer l'adoption au Sénat des projets de loi C-55, qui réforme le processus de détermination du statut de réfugié, et C-84, sur l'immigration illégale. Ces deux projets de loi font depuis des mois l'objet d'une lutte à finir entre le gouvernement conservateur et la majorité libérale au Sénat, qui voit dans ces législations de graves atteintes à la Charte des droits et libertés.

À Montréal en fin de semaine, M. Bouchard indiquait se donner jusqu'à hier pour réfléchir à la situation des Turcs frappés



Le ministre Benoit Bouchard

d'expulsion et réévaluer leur dossier.

"Désordre total"

Il a admis que ces personnes "ont été complètement abusées", mais disait craindre le "désordre total" s'il contournait la loi sur l'immigration.

Près de 2,000 Turcs, la majorité d'entre eux provenant de la région de Denizli, dans le sud-ouest de la Turquie, sont entrés au pays entre juillet 1986 et janvier 1987 après avoir été induits en erreur quant aux possibilités d'immigration pour les travailleurs turcs. La plupart avaient vendu tous leurs biens et s'étaient endettés pour venir au Canada.

Beatty presse l'Opposition de faciliter l'adoption de la loi sur les mesures de guerre

OTTAWA (PC) — Le ministre de la Défense nationale, responsable de la protection civile et parrain du projet de loi C-77 sur les mesures de guerre, Perrin Beatty, a incité, hier aux Communes, les partis d'opposition à faciliter l'adoption de cette législation dans les plus brefs délais afin d'éviter que la situation de crise qui a prévalu en octobre 1970, se répète.

Le projet de loi C-77, qui est présenté à l'étude devant le Comité législatif des Communes, comporte, selon le ministre, toutes les garanties qui éviteront les arrestations arbitraires que les Québécois ont connues durant la crise d'octobre 1970.

Une fois adoptée, cette législation remplacera la Loi sur les mesures de guerre et permettra de prendre des mesures spéciales à caractère temporaire lors des situations de crise nationale.

Libertés

Pour rendre la loi plus respectueuse des garanties contenues dans la Charte des droits et libertés, le ministre a d'ailleurs proposé, il y a deux semaines, une série d'amendements au texte préliminaire déposé l'année dernière devant le Parlement.

"Il est extrêmement important, a souligné le ministre, que les libertés individuelles et civiles soient respectées dans des situations de crise et c'est pour cette raison que j'ai présenté des amendements qui permettront à n'importe quel citoyen canadien de forcer le gouvernement à démontrer devant un tribunal qu'il est justifié de procéder contre quiconque."

"C'est pourquoi, a-t-il poursuivi, je demande aux députés de cette Chambre d'adopter ce projet de loi le plus rapidement possible."

Le projet de Loi C-77 a été présenté en deuxième lecture en no-



Le ministre Perrin Beatty

vembre dernier pour franchir cette étape à Noël et il est maintenant devant le Comité législatif pour l'étude article par article.

• Pierre Laporte ne serait peut-être pas mort sans l'intervention de Trudeau (Me Lemieux) - Forum

Le télévangéliste Pierre Lacroix pris à partie

Médecins irrités: "Des miracles... ça ne se peut pas"

MONTRÉAL (PC) — Tandis que le clergé prêche la prudence, les "guérisons miraculeuses" du télévangéliste Pierre Lacroix irritent au plus au point le corps médical québécois.

"Je trouve scandaleux de voir des gens supposément instruits abuser à tel point de la naïveté et de la bonne foi de gens démunis physiquement ou psychologiquement", s'est insurgé le Dr Augustin Roy, le président de la Corporation professionnelle des médecins du Québec.

"Nous pourrions entreprendre à leur endroit des démarches en justice. Mais nous n'avons pas l'intention de le faire. A quoi bon faire la chasse aux sorcières? Nous misons plutôt sur l'information et l'intelligence des gens. Des miracles, ça ne se peut pas. Ces gens font de l'abus de pouvoir spirituel", a dit le Dr Roy.

"Miraculés"

Dimanche après-midi, devant plus de 18,000 fidèles réunis au Forum de Montréal, le télévangéliste Pierre Lacroix et le père Emilien Tardif ont procédé à une série de guérisons instantanées. Le père Tardif, un missionnaire québécois installé depuis 1973 à San Domingo, en République dominicaine, a en ou-

tre fait "marcher" des gens qui, jusqu'à ce jour, étaient paralysés dans leur fauteuil roulant.

Interrogé après sa prestation, le père Tardif s'est défendu de donner de faux espoirs à des êtres humains fragiles et blessés par la maladie. "Pensez-vous que la médecine ne fait pas de fausses promesses aux malades?" a-t-il demandé.

Parmi les dizaines de "miraculés" de dimanche, on comptait des victimes de la sclérose en plaques, des vieillards souffrant de coliques, un jeune drogué, des victimes d'arthrose, de problèmes intestinaux et même d'impuissance.

"Je ne comprends pas pourquoi l'Eglise ne condamne pas ce genre de pratique", s'est indigné le Dr Roy, pour qui "l'émergence du mouvement de Pierre Lacroix et la prolifération des centres de croissance personnelle est un signe que quelque chose ne tourne pas rond dans la société québécoise".

Outré

Un porte-parole de la Société canadienne de la sclérose en plaques, M. Martin Bouliane, s'est également dit outré du fait que le père Emilien Tardif se targue de pouvoir guérir des gens atteints de sclérose en plaques, une maladie chronique et dégénérative du système nerveux central.



Le Dr Augustin Roy

Mis au courant de la tenue du spectacle de Pierre Lacroix il y a un mois, l'archevêché de Montréal avait donné son approbation. "Nous leur laissons l'entière responsabilité de ce qu'ils font. Nous jugerons l'arbre à ses fruits".

Manipulation

Quant au principal intéressé, le télévangéliste Pierre Lacroix, il a répété hier sur les ondes du réseau Radio-Mutuel que "dans au moins 70 pour cent des cas, les guérisons accomplies dimanche en étaient de véritables et que ceux qui croient à un Dieu tout-puissant ne devraient pas en douter".

Dans une entrevue au quotidien Le Devoir, dimanche, Pierre Lacroix avouait qu'il manipule les gens. "Sauf que je les manipule pour le Bien, pour l'amour. Partout ailleurs, à la télévision et dans les médias, on les manipule pour le Mal. Combien de meurtres un enfant de 12 ans a-t-il vu à la télé?"

Éventualité examinée pour réduire la facture de chauffage

Le CHUS recourrait à un réacteur nucléaire

par Gilles DALLAIRE
SHERBROOKE — Un réacteur nucléaire pourrait, dans moins de deux ans, produire l'énorme quantité d'énergie nécessaire au chauffage du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke.

Cette éventualité a été évoquée hier par le directeur général de l'établissement, M. Normand Simoneau, qui a révélé, au cours d'une conférence de presse, que le conseil d'administration avait commandé à Énergie atomique du Canada une étude qui devrait lui permettre de savoir si l'établissement peut être chauffé sans danger par un réacteur nucléaire d'une puissance de 10 mégawatts, à un coût inférieur au coût de l'énergie électrique présentement utilisée à cette fin.

1,2 million \$ par année

M. Simoneau a expliqué que le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke lorgne du côté de l'énergie nucléaire parce que le contrat qui le lie à Hydro-Québec et qui lui permet d'acheter à prix réduit l'électricité nécessaire à son chauffage prendra fin sous peu et que sa facture annuelle passera de 650,000 \$ à 1,2 million \$.

"Grâce à un réacteur nucléaire, l'établissement pourrait aussi produire des isotopes radioactifs, essentiels au diagnostic et au traitement de certaines maladies, qu'il doit présentement acheter au prix fort des universités qui possèdent des réacteurs nucléaires ou dont il doit se passer parce que leur vie est trop courte", a-t-il déclaré.

Un attrait de plus

Tout en soulignant que l'étude confiée à Énergie atomique du Canada est en cours et qu'aucune décision définitive n'a encore été prise, il s'est dit d'avis que l'installation d'un réacteur nucléaire attirera sûrement des entreprises dans le parc bio-médical dont l'aménagement est projeté sur les vastes terrains qui entourent l'établissement.

"Nous pourrions, si l'étude conclut que l'énergie nucléaire répond de façon économique et sûre à nos besoins, fournir à ces entreprises les isotopes radioactifs dont elles auront besoin à un prix abordable de même que l'énergie nécessaire au chauffage de leurs immeubles", d'ajouter M. Simoneau qui a révélé que l'installation d'un réacteur nucléaire nécessitera une dépense de 5 millions \$ à 7 millions \$.

terrain, d'une capacité de 350 tonnes, qui enferme le réacteur n'entre jamais en contact avec les tiges d'uranium qui constituent le cœur du réacteur et que la réaction de fission qui provoque le réchauffement de l'eau s'arrête dès que la température de l'eau atteint 85 degrés Celsius.

"Comme l'eau n'atteint pas son point d'ébullition, la pression est très peu élevée à l'intérieur du réservoir dont les parois sont assez épaisses pour résister à un tremblement de terre", a-t-il révélé en soulignant qu'aucune substance nocive n'est rejetée par le réacteur dont le cœur est conçu pour durer six ans.

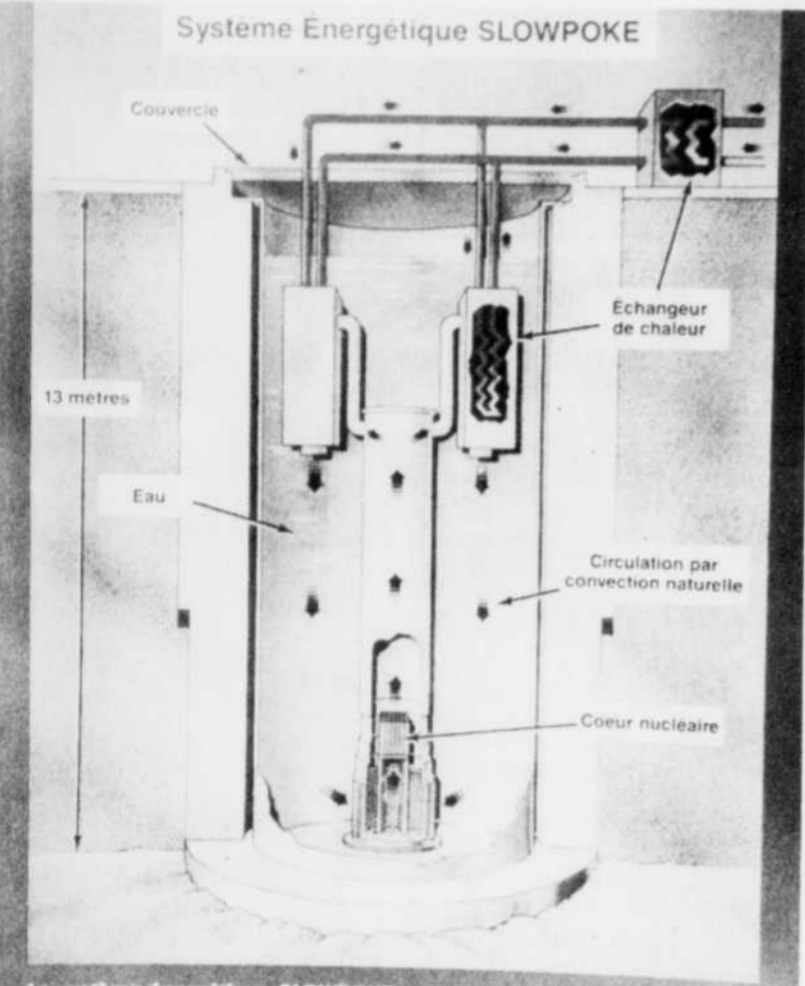
Il a ajouté que, parce qu'Énergie atomique du Canada ne veut prendre aucun risque, même improbable, chaque réacteur est doté de deux cœurs qui sont remplacés simultanément après 12 ans.

nada ne pourra installer un réacteur tant que tous les organismes qui ont voix au chapitre ne lui auront pas donné le feu vert.

Selon lui, il s'écoulera environ 18 mois avant que les autorisations requises ne soient obtenues.



Selon le vice-président exécutif d'Énergie atomique du Canada, Michel Therrien (à gauche), et le directeur général du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke, Normand Simoneau, l'énergie nucléaire pourrait être le remède à l'augmentation appréhendée du coût du chauffage de cet établissement.



Le système énergétique SLOWPOKE comporte un cœur à combustible d'uranium enrichi à une puissance d'eau non pressurisée. L'eau chauffée circule à l'intérieur de la piscine par convection naturelle, et l'énergie thermique est transmise par un échangeur de chaleur.

Sécurité

M. Michel Therrien, vice-président exécutif d'Énergie atomique du Canada, a pour sa part vanté la sécurité du réacteur nucléaire de type SLOWPOKE produit par cette société de la Couronne.

Il a expliqué que l'eau contenue dans l'énorme réservoir sou-

Des autorisations à obtenir

M. Therrien a révélé l'étude sera probablement complétée d'ici à un mois et il a souligné, même si le Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke décide d'opter pour l'énergie nucléaire, Énergie atomique du Ca-

Inculpé d'avoir causé deux morts par négligence

Moreau a tenté de retourner dans la maison en feu dans laquelle ont péri deux personnes

SHERBROOKE — Mme Hélène Jubinville a raconté hier que Luc Moreau avait tenté de retourner dans la maison de ville en feu au 113 de la rue London après l'avoir sortie de là le 11 mars 1986 mais qu'il a été repoussé par un soufflement et est tombé de la galerie.

Quelques instants auparavant, elle avait vu disparaître M. Roger Parent au premier étage après qu'elle lui eût crié d'aller chercher son fils Steve Bisson.

Le premier a été retrouvé près d'une fenêtre et le second près d'une porte dans des chambres où ils ont péri par asphyxie.

Mme Jubinville témoignait au procès de Moreau, âgé de 24 ans, qui est inculpé d'avoir mis le feu à cet endroit et causé leur mort par négligence criminelle.

Cette cause, qui se déroule devant le juge Thomas Toth de la Cour supérieure et un jury composé de sept hommes et de cinq femmes, se poursuivra en matinée.

Courant coupé

Mme Jubinville a expliqué que Moreau l'avait d'abord aidée à sortir du logement à la suite d'une sorte d'explosion. Selon elle, l'accusé lui avait dit

auparavant qu'il était pour réchauffer la maison.

On a appris que l'Hydro-Sherbrooke avait coupé le courant la veille dans ce logement loué par M. Parent.

Mlle Chantale Jubinville a déposé que Moreau lui avait relaté quelques heures après l'incendie qu'il est allé chercher du gaz dans le sous-sol pour faire une lampe.

Allumette

D'après son récit, il a craqué une allumette pour voir où était répandu le gaz et le feu a pris.

Mlle Jubinville a répondu à une question du défenseur Michel Dussault que Moreau voulait alors essuyer le gaz.

L'inculpé lui avait dit qu'il s'agit d'un accident et qu'il n'avait pas fait exprès.

Moreau pleurerait en donnant ces explications. Il était brûlé au visage et ignorait qu'il y avait deux morts.

Assignée par le procureur Claude Mélançon, Mme Hélène Jubinville a mentionné qu'elle s'était rendue sur la rue London avec M. Parent et Moreau pour dormir avec son fils après une chicane avec sa mère.

Ils avaient auparavant consommé de la bière et le prévenu a "sniffé" des pilules écrasées.

En arrivant au logement, on a constaté qu'il n'y avait pas d'électricité.

Moreau a utilisé une torche pour voir le compteur à l'extérieur et ils se sont ensuite servis de chandelles à gâteau pour s'éclairer pendant que M. Parent et Steve étaient allés se coucher.

Mme Jubinville a entendu quelque chose comme un objet pesant tomber sur le plancher pendant qu'elle se trouvait aux aissances et elle a senti comme un gros coup de vent.

Selon elle, il s'agit d'un accident niaisieux parce que si cela avait été volontaire, Moreau n'aurait pas porté son fils en terre comme elle a accepté qu'il le fasse.

Pour revenir au feu, l'accusé l'a aidée à sortir de la maison parce qu'elle suffoquait.

Ils sont sortis dehors et criaient pour alerter M. Parent qu'elle a aperçu à une fenêtre et entendu appeler au secours avant

qu'elle ne lui demande d'aller chercher son fils.

Un voisin, M. Jean-Claude Glaude a rapporté qu'un homme tentait d'empêcher Mme Jubinville d'entrer dans la maison pendant l'incendie mais que ce dernier avait tenté lui-même de le faire.

Le constable Daniel Adam a essayé de grimper sur un cabanon pour atteindre le premier étage mais il n'y est pas parvenu.

Les pompiers sont arrivés par la suite et un sapeur qui tentait d'accéder à une fenêtre est tombé de son échelle après avoir été repoussé par les flammes.

Le lieutenant-inspecteur Michel Richer a expliqué que le feu avait pris naissance au rez-de-chaussée et qu'il n'y a eu que de la chaleur, de la fumée et de la suie au premier.

Faits divers

5,000 \$ de matériaux de construction volés

SHERBROOKE — Des voleurs ont mis la main sur plus de 5,000 \$ de matériaux de construction sur un chantier, au 1310 de la rue Galt Ouest.

Le vol a été constaté hier.

Voleur de renseignements confidentiels

SHERBROOKE — Les commerçants des différentes régions du Québec doivent se méfier d'un vendeur de plaque d'identité avec porte-monnaie qui parcourt la province.

L'unité des crimes économiques de la Sûreté du Québec, à Québec, a souligné dans une dépêche envoyée à tous les corps policiers de la province qu'un dénommé Bernard Daignault a approché les marchands pour leur vendre une plaque d'identité avec porte-monnaie au coût de 27,20 \$.

Jusque là, rien de trop anormal.

Mais le hic, c'est que le vendeur demande des renseignements confidentiels à ses clients, tels que le numéro d'assurance sociale, le numéro du permis de conduire et une photographie tout en assurant les clients que la plaque

Ce sont des madriers et des feuilles de contreplaqué que les voleurs ont emportés avec eux.

La Police municipale a été appelée sur les lieux.

d'identité serait livrée dans les 15 jours.

Ces renseignements confidentiels livrés à ce vendeur itinérant pourraient servir à d'autres fins que celles mentionnées.

La compagnie qui vend les objets se présente sous le vocable "Les plaques d'identification B.D. Enr." et ce qui n'est pas de nature à rassurer les clients éventuels, l'adresse donnée par Daignault est fautive.

On ajoute de plus que le suspect a déjà un dossier ouvert pour fraude et qu'il fait l'objet d'un mandat d'emprisonnement.

Interrogé sur cette affaire, le lieutenant-inspecteur Carol Cliche des Enquêtes criminelles de la Police municipale de Sherbrooke a dit qu'il n'y avait aucune plainte concernant cette affaire jusqu'à maintenant à la police municipale.

Bingo 2-300 La tribune

1er MARATHON — CARTE ROUGE GAGNANTES DU 300\$

Mme David Dutil, 2705, rue Portland, App. 6, Sherbrooke.
Mme Monique D. Goyette, 128-13e Avenue sud, Sherbrooke.

CES PERSONNES ONT GAGNÉ AVEC LE NUMÉRO N-41 PUBLIÉ VENDREDI, LE 11 MARS 1988.

CONSERVEZ VOS CARTES — LE 2e MARATHON DÉBUTERA DEMAIN.

Les gagnants doivent appeler à **564-5470**

Journal électronique à relocaliser

SHERBROOKE (FG) — Hors d'usage depuis déjà un certain temps, le journal électronique situé au point de rencontre des rues Denault et St-Marc, à l'approche sud du pont Jacques-Cartier, sera retiré et ultérieurement relocalisé ailleurs.

La précision a été apportée hier par le président du groupe Infocité, Daniel Chevalier, qui a avoué que l'endroit n'était pas suffisamment stratégique.

Le panneau, qui a pour mission notamment de diffuser de l'information communautaire sur les

activités à Sherbrooke, n'était pas bien vu des automobilistes.

Parlant d'expérience pilote, Daniel Chevalier a reconnu qu'une mauvaise évaluation a été faite du site. Les démarches sont en cours avec des représentants de différents services municipaux pour trouver un autre endroit au panneau électronique.

Outre l'aménagement de la base de béton, la municipalité défraie les coûts d'alimentation en électricité et pour la ligne téléphonique chargée d'acheminer les messages; une dépense que M. Chevalier évalue à environ 800 \$ par année, par panneau.

EN ROUTE AVEC O'KEEFE

gratuitement

ASSISTEZ AU MATCH NORDIQUES VS PITTSBURG DIMANCHE, 27 MARS, 14h05

4 billets par gagnant
10 gagnants par match

Déposez vos coupons chez un des Provi-Soir de Sherbrooke-Fleurimont, Rock Forest ou Magog.
Pour les gens de l'extérieur, à CHLT Radio, 25, rue Bryant, Sherbrooke, J1J 3Z5

Nom..... Adresse.....
Ville..... Code postal..... Téléphone.....

En collaboration avec **provi-soir** Je trouve tout l'temps tout

En collaboration avec **la tribune**

Tirage du 14 au 18 mars, 16h, à CHLT-63

King wellington RÉDIGÉ EN COLLABORATION

carnet

Denis Dalpé n'est pas un maître-brasseur et il ne sera probablement jamais. C'est du moins ce que soutiennent les

élèves qui ont goûté à son "eau brune au chocolat"...

— O —

Pour deviner quelle sorte de tarte préfèrent les Daniel Duquette et Yves Poirier, il suffit de savoir à quelle sorte de compétition amicale ils ont participé et surtout, s'ils en sont sortis gagnants. À en juger par la couleur de leurs cheveux et celle de leur barbe, la tarte à la crème serait leur préférée.

— O —

Michel Beauchemin, qui est magicien à ses heures, est capable de faire disparaître une balle de tennis ainsi qu'une raquette mais il a encore un peu de pratique à faire avant de faire disparaître le court.

— O —

Bertrand Gosselin a patenté une brocaille lui permettant de faire démarquer sa cafetière, son cuiseur à oeufs et son grille-pain selon un horaire pré-établi ou vice-versa d'après un programme imprévisible.

— O —

Si vous demandez à Carole Cochrane quelle est sa toute dernière trouvaille pour conserver ses pieds au chaud sans endommager ses bottes, elle vous répondra sûrement que "seul mon coiffeur le sait"....

La Quotidienne
144-7661

Critiques des opposants à la maison de chambres Des menaces qui me laissent froid

— le conseiller Chainé

SHERBROOKE (FG) — "Les menaces de M. Claude Demers me laissent froid. Dans ce dossier, j'estime avoir fait le travail que j'avais à faire. Je n'étais tout de même pas pour recommander au conseil municipal d'aller à l'encontre de règles de droit!"

Le conseiller Ulric Chainé a eu cette réaction, hier, lorsque interrogé relativement aux commentaires d'un résident de son secteur, Claude Demers, dans le dossier de la maison de chambres à l'angle des rues Bachand et St-Esprit.

"A deux reprises, a relaté le conseiller Chainé, j'ai demandé au contentieux de la ville de vérifier les actions qui pouvaient être prises pour contrer le projet. Mais les recherches et les informations de nos avocats ont conduit au fait que le promoteur était pleinement dans ses droits. Et notre division de l'urbanisme avait l'obligation légale d'émettre le permis. Dans les circonstances, il n'y avait pas d'autre chose à faire. Ce qui ne veut pas dire que je sois d'accord avec ce projet."

Prise de vitesse

Le représentant du district 1, dans le quartier Ouest, déplore que le travail mis de l'avant, à l'effet de revoir le zonage de la cellule Université, ait connu ce raté, avec le projet des rues Bachand et St-Esprit. "Quand je me suis aperçu des lacunes du zonage, j'ai demandé à ce que les corrections soient apportées, pour justement éviter de telles erreurs", a noté Ulric Chainé, reconnaissant que la municipalité s'est fait prendre de vitesse par un promoteur.

"C'est bien dommage, mais la ville ne peut rien faire légalement... Je ne pouvais pas faire plus que ce que j'ai fait. Il y a



Le conseiller Ulric Chainé

des règles de droit à respecter et il aurait été irresponsable de ma part d'entraîner la municipalité dans des poursuites judiciaires inutiles et coûteuses. Si j'avais agi ainsi, j'aurais démontré alors que je suis un conseiller de bas étage!"

Enfin, relativement aux insinuations laissant entendre qu'il pourrait être de connivence avec le promoteur, Guy Poulin, dans l'obtention du permis, Ulric Chainé les rejette catégoriquement. "Comment pourrait-il en être ainsi alors que je ne connais même pas M. Poulin? Et cela, M. Demers le sait très bien car c'est lui qui m'a informé que M. Poulin avait obtenu un permis", a complété Ulric Chainé, qui s'interroge sur les dessous de l'attaque qui lui a été servie.

Les 60,000 \$ versés par Rock Forest à la CDESC pour l'achat du terrain de 951,327 \$

Un don, pas un prêt

par Michel MORIN

ROCK FOREST — Les 60,000 \$ obtenus par la Corporation de développement économique, social et communautaire (CDESC) de Rock Forest, et qui ont servi d'acompte pour l'achat du terrain de 9,2 acres au coût de 951,327 \$, ne sont pas le fruit d'un prêt mais proviennent bien de six subventions mensuelles de 10,000 \$ accordées, en 1987, par la ville de Rock Forest.

C'est ce que le maire de Rock Forest, Gaëtan Lavallée, a indiqué, hier, alors qu'il accordait une entrevue au journaliste de LA TRIBUNE.

Le maire Lavallée devait aussi soutenir, lors de la discussion, ne pas savoir à quelle fin avait été utilisée cette somme, consentie à la CDESC en vertu de l'article 28 de la Loi des cités et villes.

Cette disposition de la loi permet à une corporation municipale de subventionner un organisme à but non lucratif pour promouvoir des activités de loisir ou encore à caractère culturel.

"La somme de 60,000 \$, ce n'est pas un prêt mais un don. Et je ne sais pas si elle a été utilisée pour acheter le terrain. Je présume que ce sera marqué dans le rapport annuel de la CDESC", d'expliquer le maire Lavallée.

S'il faut s'en remettre aux informations divulguées par les administrateurs de la CDESC lors de la conférence de presse tenue, la semaine dernière, pour faire la lumière sur cette transaction, il ne fait aucune doute que cette somme a bel et bien été utilisée à titre d'acompte pour l'achat du terrain en bordure duquel sera aménagé le futur centre-ville.

Sans résolution

La décision de verser six subventions de 10,000 \$ à la CDESC a été prise en comité de travail, selon ce qu'a révélé à LA TRIBUNE le directeur général de la ville, Jean Rouillard.

Et cette décision, qui devait conséquemment engager des fonds publics, n'a jamais été entérinée en assemblée publique, que ce soit par voie de règlement ou de résolution.

Selon ce qu'il a été possible d'apprendre, le directeur général de Rock Forest s'est servi du règlement de délégation de compétences accordé aux officiers municipaux pour entériner le versement de ces six subventions.

"Les dépenses ont toutes été approuvées dans la rubrique comptes à payer de chaque mois, d'expliquer le directeur général. En vertu de l'article 28 et de la délégation de compétences qui m'a été accordée par le conseil, je pouvais agir de la sorte. Cet article de la loi permet à un officier municipal d'accepter certaines dépenses courantes. Sans cela, on serait toujours obligé d'obtenir une résolution pour chaque dépense du conseil, même si elle ne serait que de 0,10 \$."

Dans l'esprit du maire Lavallée et du directeur général Jean Rouillard, les 60,000 \$ devaient effectivement servir à des activités culturelles, communautaires ou de loisir.

"Je ne sais pas à quoi ont servi ces subventions. Mais dans mon esprit, elles ont été versées pour le centre récréatif. Si ce n'est pas le cas, je pense que la ville pourrait demander d'être remboursée", d'ajouter Jean Rouillard.

"Un prêt, une avance ou un don, c'est la même chose pour nous. On n'a peut-être pas utilisé les bons mots lors de la conférence de presse, c'est tout."

Et le fait que ces 60,000 \$ aient servi d'acompte pour l'achat d'un terrain ne contrevient au-

De son côté, joint par LA TRIBUNE, le président de la CDESC, le conseiller municipal Claude Vermette, a confirmé que les 60,000 \$ originent de subventions.

"Notre charte nous permet d'agir comme nous l'avons fait", de maintenir Claude Vermette.

Avance, prêt ou don?

Le maire Lavallée souhaiterait au contraire que le quotidien régional traite de la reprise économique de Rock Forest, des taxes qui n'ont pas connu d'augmentation depuis cinq ans et de la confiance que manifestent les investisseurs dans cette ville.

"Il y a des investisseurs étrangers qui lisent LA TRIBUNE et qui s'informent de ce qui s'y passe. Mais en écrivant des affaires semblables, je ne suis pas sûr que



Le maire Gaëtan Lavallée

les investisseurs vont venir chez nous. Et en bout de ligne, ça va désavantager tout le monde", de dire, en substance, le maire de Rock Forest.

Le maire Lavallée a aussi fait référence, lors de sa colère, à la rubrique "L'homme de la Semaine" publiée samedi dernier.

"Qui tu penses qu'on pointe du doigt en écrivant ça? C'est une autre façon d'être négatif. Essayez donc de voir le pour et le contre et aussi de l'écrire", de vociférer Gaëtan Lavallée, tout en rappelant que les élus en poste faisaient de leur mieux pour bien administrer la ville.

La Tribune ne voit qu'un seul côté de la médaille — Lavallée

ROCK FOREST (MM) — "Ce que je reproche à LA TRIBUNE, c'est de ne voir qu'un seul côté de la médaille. Au lieu de chercher des conflits et des scandales où il n'y en a pas, vous devriez voir le pour et le contre de ce qui se passe à Rock Forest. Ce n'est pas à LA TRIBUNE de nous juger, mais à la population de la faire!"

Le maire de Rock Forest, Gaëtan Lavallée, n'était pas d'humeur à plaisanter, hier. Il en avait plutôt long à dire contre le quotidien LA TRIBUNE qui, selon lui, risque de faire fuir des investisseurs potentiels en publiant depuis quelques jours des informations sur l'achat d'un terrain de 9,2 acres par la Corporation de développement économique, social et communautaire de Rock Forest.

Le maire Lavallée souhaiterait au contraire que le quotidien régional traite de la reprise économique de Rock Forest, des taxes qui n'ont pas connu d'augmentation depuis cinq ans et de la confiance que manifestent les investisseurs dans cette ville.

"Il y a des investisseurs étrangers qui lisent LA TRIBUNE et qui s'informent de ce qui s'y passe. Mais en écrivant des affaires semblables, je ne suis pas sûr que

Promotion Handicap dénonce la lenteur du dossier des stationnements réservés aux handicapés

"On nous niaise à la Ville"

SHERBROOKE (FG) — Le groupe Promotion handicap en a assez de la lenteur qui caractérise le dossier de la surveillance policière des aires de stationnement privées réservées aux personnes handicapées.

"On nous niaise sans bon sens à la Ville de Sherbrooke. Depuis le 15 juin dernier, une résolution en bonne et due forme a pourtant été adoptée pour donner suite au projet", a vivement déploré hier le responsable des dossiers d'accessibilité au sein de Promotion handicap, Michel Boislard.

Rappelant les résolutions qui ont suivi les 6 juillet et 2 novembre, pour modifier le règlement municipal et ensuite négocier les ententes avec les propriétaires de stationnement privés, notamment ceux des centres commerciaux, M. Boislard juge que le délai est injustifié.

"Non seulement ça prend trop de temps, mais en plus on tergiverse. Le conseil municipal a donné le dossier au directeur général, qui l'a redonné à son adjoint et de là aux Services techniques. D'un dossier qui n'était pourtant pas compliqué au départ, et qui s'est réglé en peu de temps à Trois-Rivières, où il est en application, on en a fait quelque chose de compliqué à Sherbrooke. Mais pour quelle raison est-on arrivé tout d'un coup avec l'affaire des zones prioritaires (véhicules d'urgence, comme les camions du service de protection contre le feu)? Cela ne faisait pas partie de notre demande", s'est objecté Michel Boislard.

Celui-ci rappelle en outre que les gérants des centres commerciaux sont pleinement ouverts à la requête de Promotion handicap. "Ces gens sont pleins de bonne volonté, mais c'est du côté de la Ville que ça ne bouge pas. On dirait que c'est la loi du moindre effort. Et du côté des conseillers, on n'est pas plus avancé: personne ne semble conscient du délai indu dans le dossier", lance-t-il.

Interrogé à cet effet, le directeur général adjoint, Richard Fabi, a indiqué que tout est en oeuvre pour aller de l'avant. "Il faut bien penser qu'il y a des plans à faire, car les cases de stationnement actuelles ne sont pas conformes: la largeur et la longueur doivent être corrigées."

Mais le dossier n'a pas été oublié, loin de là. On y travaille et très prochainement tout devrait être en place", a noté M. Fabi.



(Photo La Tribune par Christian Landry)

Echappée à deux contre le gardien

La rue Brault, à Sherbrooke, a été le théâtre hier d'une confrontation enlevante mettant en vedette Daniel Mongeau et Francis Leblanc, qui ont effectué des montées à l'emporte-pièce pour tenter de déjouer le tenace gardien Philippe Bureau qui attendait ses adversaires de pied ferme.



(Photo La Tribune par Christian Landry)

La Ville de Sherbrooke ne fait pas face, cette année, à une augmentation des réclamations pour les dommages causés aux véhicules par les trous dans la chaussée.

Le CLSC Gaston-Lessard signera des certificats d'inaptitude pour les jeunes assistés sociaux

par Stéphane LAVALLEE

SHERBROOKE — Le Centre local de services communautaires (CLSC) Gaston-Lessard de Sherbrooke pose un geste concret en faveur de la parité de l'aide sociale en encourageant ses intervenants à signer des certificats d'inaptitude au travail aux jeunes de moins de 30 ans, tout en invitant publiquement d'autres organismes à se prononcer sur cette question.

Le certificat d'inaptitude au travail permet aux jeunes bénéficiaires de recevoir le même montant d'aide sociale que les personnes de 30 ans et plus, soit plus de 400 \$ par mois plutôt que 180 \$.

Afin d'éviter tout problème légal, les intervenants du CLSC Gaston-Lessard effectueront un examen complet avant d'émettre un certificat d'inaptitude — comprenant visite à domicile — mais les dirigeants de l'établissement jugent à priori qu'il est "impossible pour quiconque de vivre avec 180 \$ par mois sans altérer dangereusement sa santé physique et mentale".

Les membres du conseil d'administration du CLSC ont adopté cette position à l'occasion de leur dernière réunion régulière, après avoir entendu les représentants du service alimentaire La Chaudière et du Regroupement autonome des jeunes (RAJ). Or

évalue qu'environ 280 bénéficiaires vivant sur le territoire du CLSC Gaston-Lessard (l'Est de Sherbrooke, Fleurimont, Stoke, Lennoxville, Waterville et Ascot canton) reçoivent seulement le montant minimal d'aide sociale.

"Sans condition"

Dans sa résolution, le conseil d'administration demande la parité d'aide sociale pour les moins de 30 ans "sans condition et immédiatement; la création immédiate d'alternatives de réinsertion à la vie sociale et un soutien significatif aux organismes qui interviennent déjà auprès des jeunes, une politique de plein emploi qui tient compte des lois déjà en vigueur au Québec".

Malgré la volonté du Centre local de services communautaires d'émettre des certificats d'inaptitude au travail, ses ressources humaines sont limitées au point

que le comité multidisciplinaire mis sur pied pour étudier les dossiers ne pourra traiter qu'une seule demande par semaine. "C'est évident qu'on doit considérer nos ressources, mais c'est quand même plus qu'un geste symbolique", commente l'organisateur communautaire Normand Laforme, chargé du dossier au CLSC Gaston-Lessard. Comme les dirigeants du centre, il espère que la position du CLSC sera imitée par d'autres organismes et établissements, tout en favorisant une prise de conscience collective sur la question de l'aide sociale.

Incidentement, le geste du CLSC Gaston-Lessard risque d'être suivi très prochainement par d'autres établissements du réseau de la santé et des services sociaux dans la région.

Un seul médecin

C'est un médecin qui doit émettre les certificats d'inaptitude et le CLSC Gaston-Lessard n'en compte seulement un parmi son personnel, pour desservir tout son territoire. "Avec les examens qu'on passe, une seule demande peut représenter beaucoup de travail pour nos intervenants", fait remarquer Normand Laforme.

L'examen comporte une évaluation psycho-sociale avec visite à domicile, ainsi qu'une évaluation médicale complète.

Selon les dirigeants du CLSC, cette procédure évitera à tout intervenant de se retrouver devant les tribunaux, comme cela s'est produit récemment dans le cas d'un médecin montréalais ayant émis un certificat d'inaptitude à une patiente qui était en réalité une agente de police. En plus, les intervenants du CLSC travaillent en collaboration avec le Bureau d'aide juridique.

"Actuellement, fait valoir l'organisateur communautaire, tout médecin peut émettre un certificat en toute conscience professionnelle, à condition qu'il ait mené les examens appropriés."

Dans son processus d'étude des dossiers, le CLSC Gaston-Lessard prévoit aussi travailler conjointement avec les ressources communautaires qui oeuvrent auprès des jeunes assistés sociaux. Cette forme de collaboration permettra au comité multidisciplinaire de se pencher sur des demandes déjà jugées prioritaires par les organismes populaires.

Dés aujourd'hui, les intervenants du centre local se regroupent pour étudier un premier dossier.

Moins d'autos ont été endommagées par les trous dans la chaussée

SHERBROOKE (FG) — Comme c'est le cas à chaque année, à l'aube du printemps, les rues de Sherbrooke se retrouvent dans un piteux état et les automobilistes doivent manoeuvrer avec précaution pour éviter les trous.

Mais ceci étant dit, on n'assiste pas pour autant à une augmentation du nombre de réclamations pour dommages aux véhicules à cause des trous dans la chaussée.

Le directeur des Services juridiques, Pierre Huard, où les réclamations sont analysées, signale que la situation à ce niveau n'est pas pire qu'en d'autres temps. "Il me semble que les rues ne sont pas en aussi mauvais état qu'on peut le penser. Enfin, ça me semble moins pire que par les années passées", glisse au passage Me Huard, au sujet du réseau routier.

Au mérite

Celui-ci rappelle en outre que ce n'est pas parce qu'une réclamation pour des dommages causés à un véhicule par la présence d'un trou est expédiée au service qu'il dirige qu'elle est automatiquement payée. Cha-

que cas est analysé au mérite et différents principes sont appliqués.

Par exemple, pour reconnaître sa responsabilité, il faut que la municipalité n'ait pas agi en bon père de famille ou ait négligé la réparation d'un trou. Mais actuellement, des équipes des Travaux publics sillonnent les rues de Sherbrooke pour faire les réparations d'urgence.

"Il faut aussi tenir compte de la situation particulière que nous traversons présentement. En période de gel et de dégel, un trou qui n'était pas là le matin peut apparaître en fin de journée. Ce n'est pas pour autant de la négligence", rajoute le directeur des Services juridiques.

Enfin, question de statistiques, le bilan de l'année 1987 fait référence à 41 dossiers ouverts, pour des demandes de remboursement totalisant 17,115 \$. Dans la majorité des cas, la municipalité a nié sa responsabilité, ne payant que 3,587 \$.

En fait, c'est beaucoup plus du côté des dommages par eau de surface ou de refoulement d'égoûts (la célèbre inondation de juin) que les réclamations ont été importantes, avec des paiements pour 36,515 \$.

L'édifice des postes de la Place de la Cité privatisé

... soutient le Syndicat des postiers

par Gilles FISETTE

SHERBROOKE — Le plan de privatisation d'une partie de la Société canadienne des postes engloberait le comptoir du bureau de poste central du 50 Place de la Cité (ancienne rue Couture), à Sherbrooke, ainsi que celui de Lennoxville.

Selon le président de la section locale du Syndicat des postiers du Canada, M. Pierre Avard, et le coordonnateur de secteur, M. André Mercier, le plan de privatisation par lequel seront accordées quelque 50 franchises d'ici la fin d'avril 88, soit d'ici à peine sept semaines, créerait en effet un précédent au pays.

Pour la première fois, la Société canadienne des postes confierait à l'entreprise privée la gestion d'un comptoir postal logé dans son édifice principal pour une région.

À Sherbrooke et à Lennoxville, la mesure affecterait quand même un nombre restreint d'employés. Une dizaine de syndiqués, en fait, qui pourraient alors faire jouer les mesures de protection de l'ancienneté.

Il s'agit bien sûr des employés affectés au comptoir. Au ser-

vice direct à la clientèle. Pour leur part, le tri postal et le service de facteurs seraient toujours assurés à cet endroit par la Société canadienne des postes.

Le syndicat entend toutefois combattre fortement cette décision, promet M. Avard. Car il s'agit d'un pas majeur que compte faire la société vers la privatisation et, estime, le syndicat, vers la détérioration de ses services.

Précédent

Le syndicat entend ainsi faire appliquer à la lettre la décision arbitrale récente stipulant que le syndicat doit être consulté par la société avant de pouvoir ouvrir légalement une franchise. Ce processus n'a pas encore été respecté.

De plus, le syndicat rappelle également la décision voulant que les employés des franchises soient régis par la convention de travail actuelle des employés de Postes Canada.

À la suite de cette décision, le propriétaire de la franchise de Willowdale a annoncé son intention de fermer boutique.

"Avant de demander une franchise, les

gens devraient y penser à deux fois. Ils peuvent investir jusqu'à 80,000 \$, en pure perte", de dire M. Avard.

Enfin, le syndicat compte entreprendre une vaste campagne d'information pour contrer les actions de Postes Canada en ce qui concerne la privatisation et la nouvelle stratégie de tri.

On procédera ainsi à l'installation de quatre panneaux publicitaires, à Sherbrooke et d'un autre à Drummondville, dès la semaine prochaine. Des messages seront également véhiculés à la radio dès la semaine du 4 avril.

Le syndicat signale que des solutions existent en vue d'atteindre la rentabilité du service postal au Canada mais qu'elles sont ignorées de la direction. Il cite le cas des "bureaux nouvelle formule" comme on en retrouve à Québec et à Montréal et qui seraient négligés par Postes Canada.

Enfin, M. Avard est d'avis que rien ne justifie la direction de ne pas ouvrir un tel bureau nouvelle formule à Sherbrooke. Dans ces bureaux, les usagers ont accès à de nouveaux services tels que celui de l'emballage de colis postaux.



Pierre Avard, président du Syndicat local des postiers du Canada.

Les postiers continuent de dénoncer le non-interventionnisme de Charest

SHERBROOKE (GF) — "Nous ne voulions nullement impressionner M. Charest. On voudrait juste son intervention en vue d'améliorer le service postal au Canada."

C'est ce qu'a rétorqué le président de la section locale du Syndicat des postiers du Canada, M. Pierre Avard, à la réaction du ministre qui, vendredi, se disait peu impressionné de figurer sur la liste noire des 49 députés conservateurs dont les postiers souhaitent la non-réélection.

Au ministre qui ne pouvait expliquer sa présence sur cette liste noire autrement que par sa seule appartenance au cabinet Mulroney, M. Avard rappelle l'existence d'un sondage

que le syndicat avait remis à plusieurs députés, l'an dernier, dans le cadre de la campagne "Le service avant tout".

Or, M. Charest n'aurait pas daigné répondre à ce sondage, contrairement, par exemple, à son collègue Marcel Masse.

"On attend toujours la réponse du ministre Charest", de lancer M. Avard.

Par ailleurs, le syndicat reproche au ministre d'avoir indiqué son désaccord avec l'embauche de scabs mais, en même temps, de n'être jamais intervenu en ce sens auprès de la Société canadienne des postes.

"Nous ne l'avons également jamais entendu parler lorsque le député Plamondon a déposé un projet de loi anti-briseurs de

grève", souligne M. Avard en ajoutant que M. Charest ne s'est également pas opposé à la loi forçant le retour au travail des syndiqués.

Accessibilité

Enfin, à cette liste des raisons expliquant la figuration de M. Charest au sein des 49 députés couchés sur la liste noire, le syndicat indique l'absence d'intervention du ministre en vue de rendre plus accessible l'édifice de la Place de la Cité.

"Au contraire, la situation a même empiré depuis. Le ministre est sans doute trop occupé à préparer sa prochaine campagne électorale. Mais, pendant ce temps, il faut être né à Sherbrooke pour savoir qu'il y a un bureau de poste au 50

Place de la Cité. Et il faut être chanceux, pour garer son auto-patient ou prêt à en payer le prix pour trouver une place mobile dans ce secteur."

PEINTURES
Benjamin Moore

SUPER VENTE DE PEINTURES

Email latex mat velouté Blanc et couleurs pastel, 4 litres 18.95\$	Email latex semi-lustre blanc et couleurs pastel, 4 litres 18.95\$
Latex mat à plafond 4 litres 13.95\$	Scelleur latex pour Gyproc 20 litres 49\$

PAPIER PEINT
15% de réduction sur commande par catalogue, sauf les bordures.

De plus, **SERVICE D'APPAREILLAGE DE COULEURS, GRATUIT** par ordinateur
Benjamin Moore

Peintures et spécialités UNIVERSELLE
Cie Ltée
Gaétan Mercier, propr.
2265, rue King ouest
Les Promenades King Sherbrooke
569-7432-33

Frais peint
• Lampes
• Stores
• Quincaillerie décorative
210, 12e Avenue nord, Sherbrooke
821-2158

\$100 de rabais sur chaque achat de 4 litres de peintures annoncées, sur présentation de cette annonce.
(Non valable pour le scelleur)
Prix en vigueur du 7 au 19 mars 1988 inclus.

La Société canadienne des postes nie l'éventualité

SHERBROOKE (GF) — La Société canadienne des postes n'a pas du tout l'intention de privatiser les services au comptoir existants, tant celui du 50 Place de la Cité, celui de Lennoxville ou tout autre comptoir actuel.

C'est ce que soutient le service des communications de Postes Canada, à Québec, en réponse aux propos tenus, hier matin, par le Syndicat des postiers du Canada et son président local, M. Pierre Avard.

Selon Mme Hélène Barnard, la Société n'a fait aucune cachette lors de la publication de son plan de privatisation.

Il est clairement dit, explique-t-elle, que la société ne veut pas maintenir ou diminuer mais bien accroître le nombre de ses comptoirs postaux afin de les rendre plus accessibles encore.

Et il est également précisé que Postes Canada se tournera vers l'entreprise privée. Elle confiera seulement sa section de vente au détail aux spécialistes de la vente au détail (aux petits commerçants, dépanneurs, pharmaciens, etc.). On parle alors du service au comptoir où se font les achats d'articles postaux. Et rien de plus.

18,000 comptoirs

Présentement, poursuit-elle, on compte environ 12,000 comptoirs au Canada dont 8,000 se retrouvent au sein même de Postes Canada tandis que les 4,000 autres sont exploités par l'entreprise privée. Au cours des dix prochaines années, Postes Canada veut porter leur nombre total à 18,000.

"Nous voulons améliorer l'accès aux services et offrir des produits de meilleure qualité encore. Non le contraire", conclut Mme Barnard.

SIMMONS UN INVESTISSEMENT D'EXCELLENCE

Beautyrest
PREMIERE 88

UN MONDE DE STYLES

Coin du Rêve



40% DE RABAIS

660 ressorts Contour-Flex* ensachés individuellement.
Renfort de contour en fil métallique de calibre 6.

Recouvrement de protection sur les ressorts.
Rambourrage en mousse de 3/8 po. (1 cm) d'épaisseur.

39" Lit jumeau Ensemble 2 pièces Rég. 970 \$

Spécial 582\$

*M.C. de Simmons Limitée

54" Lit double Ensemble 2 pièces Rég. 1140 \$

Spécial 684\$

60" Format «Queen» Ensemble 2 pièces Rég. 1320 \$

Spécial 792\$

Bureau et Bureau inc.

600, rue Galt Ouest, Sherbrooke, 569-9585.
566, 1re Avenue, Asbestos, 879-7105.



la tribune

1950, rue Roy, Sherbrooke, Qué.,
Tel.: 564-5450, J1K 2X8

Journal quotidien publié à Sherbrooke par
Les Journaux Trans-Canada (1982) Inc.
(division La Tribune)

Téléphones:

Petites annonces: 564-0999
Publicité: 564-5450
Rédaction: 564-5454
Abonnements: 564-5466

Courrier de deuxième classe:

Enregistrement No 1539

Abonnement: Au Canada, territoire immédiat, sauf endroits desservis par camionnet et routes motorisées: 1 an \$110.00, 6 mois \$70.00, 3 mois \$40.00, 1 mois \$15.00. Hors de notre territoire immédiat, États-Unis et autres pays: 1 an \$165.00, 6 mois \$100.00, 3 mois \$65.00, 1 mois \$25.00.

"La Tribune" est sociaire de la Presse canadienne, de l'Association des quotidiens de langue française, membre de l'Association des quotidiens du Canada affiliée à l'Audit Bureau of Circulation ABC et à l'Union internationale de la presse catholique. Sources d'informations: Presse canadienne, Presse associée, Reuter, Agence France-Presse. Le service de photos fac-similées de la Presse canadienne et les agences affiliées sont autorisées à reproduire les informations de La Tribune.

SHERBROOKE MÉTROPOLITAIN

Près de l'usine d'épuration actuelle

Deauville opte pour des bassins d'aération

par Gilles DALLAIRE

DEAUVILLE — Les eaux usées provenant des résidences construites sur le pourtour du lac Magog seront débarrassées des matières polluantes qu'elles contiennent dans quatre bassins d'aération creusés tout près de l'usine d'épuration de Deauville.

Ainsi en ont décidé hier soir, sur division, les administrateurs de cette municipalité, après une assemblée d'informa-

tion qui a duré deux heures et demie et des discussions qui, elles, ont duré près de trois quarts d'heure. Tout en disant n'avoir de pré-

Perte de revenus

férence ni pour l'aménagement de bassins d'aération ni pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration, le maire Égide Marcoux a vainement tenté de convaincre les conseillers Georges Émond, Robert Blais, Jacques Tardif et Gaston Lacroix que le déménagement de l'usine actuelle et l'aménagement des bassins d'aération sur un terrain situé à environ 1,000 pieds du site choisi était une alternative méritant considération.

Il a allégué que le choix de ce site ferait perdre des revenus substantiels à la municipalité si le ministère de l'Environnement décidait de porter de 150 mètres à 300 mètres la largeur de la zone de protection entourant le site. Selon lui, c'est un terrain propice à la construction domiciliaire couvrant 27 acres et où au moins 135 maisons pourraient être construites qui

devra être sacrifié dans ce cas, et, de ce fait, des revenus annuels de plus 125,000 \$ qui seront perdus. Cet argument n'a pas ébranlé la conviction du principal partisan de l'aménagement d'étangs aérés près de l'usine d'épuration, le conseiller Émond, qui s'est dit persuadé que les contribuables qui habitent dans le voisinage de l'usine d'épuration ne seront pas incommodés par des odeurs nauséabondes et qui a affirmé que le coût d'exploitation annuel du traitement des eaux usées dans des bassins d'aération ne s'élèvera qu'à 56,500 \$, comparativement à 105,000 \$ dans une usine d'épuration.

Assez

"Je suis d'avis que les taxes défrayées par les contribuables ne doivent pas servir seulement à défrayer le coût de l'approvisionnement en eau potable et du traitement des eaux usées. 700,000 \$ à rembourser sur une période de 20 ans, c'est beaucoup et, selon moi, c'est assez, d'autant plus que ce projet a été mis de l'avant il y a quatre ans et que sa réalisation aurait alors coûté à peine plus de 450,000 \$, non pas 1,383,000 \$ comme aujourd'hui", a déclaré

M. Émond qui a déploré que le ministère de l'Environnement ait tordu les bras à Deauville en forçant ses administrateurs à prendre une décision à la vapeur.

Seul le conseiller Robert Simard a fait cause commune avec le maire et a voté contre la proposition de M. Émond parce que, a-t-il expliqué, le ministère de l'Environnement a imposé son point de vue à Deauville.

Il faut dire que les spécialistes qui sont intervenus au cours de l'assemblée d'information, M. Guy Donahue, représentant de la Société québécoise d'assainissement des eaux, M. Jean-Paul Gendron, délégué du ministère de l'Environnement, et Mme Alexandra Kantardjief qui la firme de génie-conseil Groupe Teknika a chargée de la conception des deux projets soumis à la municipalité, n'avaient pas fait mystère de leur préférence pour l'aménagement de bassins d'aération et que M. Gendron avait même prétendu qu'il préférerait de beaucoup demeurer à proximité d'un parc de bassins d'aération plutôt que près d'un cours d'eau puant même fréquemment par pêcheurs, canoteurs et baigneurs.

Quelques contribuables n'ont pas caché leur opposition à la

solution retenue pendant l'assemblée qui a aussi été marquée par le dépôt d'une pétition par raphée par 360 Deauvillois qui réclament le maintien de M. Robert Simard à la présidence de

la commission municipale de finances ainsi que par l'acceptation de la démission de l'inspecteur municipal, M. Bernard Lemieux, qui quittera son poste le 1er avril.



Georges Émond

mation qui a duré deux heures et demie et des discussions qui, elles, ont duré près de trois quarts d'heure.

Fluoration de l'eau: pas une priorité à Richmond

par GUY MARCHAND

RICHMOND — La question de la fluoration de l'eau potable a été effleurée par les membres du conseil de Richmond lors d'une récente assemblée.

Cette question est en effet venue sur le tapis lorsqu'une firme d'ingénieurs-conseil a offert ses services pour la conception d'un système de fluoration. Bien que les opinions émises ne reflètent pas la position officielle des membres du conseil sur cette question, puisque ceux-ci ont été appelés à se prononcer sur l'offre de service de la compagnie, il semble à première vue que la fluoration de l'eau à Richmond ne constitue pas une priorité. "Présentement nous n'avons pas de problèmes avec notre eau et tant et aussi longtemps que les experts ne se seront pas prononcés définitivement sur le sujet, nous ne prévoyons

pas modifier quoi que ce soit à notre système. Nous nous sommes pas encore penché sérieusement sur cette question et lorsque viendra le moment de la faire nous procéderons à des discussions sérieuses et plus approfondies, car actuellement il existe trop de contradictions concernant la fluoration de l'eau. Il y en a de bons côtés, d'autres disent le contraire et avant de s'embarquer, nous allons examiner sérieusement les possibilités, car même si le gouvernement assume tout les coûts d'achat et d'installation des appareils de fluoration, il faudra payer pour l'entretien, a expliqué le maire Me Marc-André Martel lorsqu'interrogé sur la question.

l'eau de consommation et depuis quelques années, le ministère des Affaires sociales est chargé de l'application de la loi sur la question de la santé publique et du programme de subvention, afin d'encourager les municipalités à fluorer leur eau potable. Ce ministère accorde une subvention égale à la totalité du coût d'achat et d'installation des appareils de fluoration, ainsi que tous les frais nécessaires à leurs installations. Cependant les municipalités ont le libre-choix d'adhérer ou non à ce programme.

Rappelons qu'en décembre 1987 le gouvernement du Québec a décidé d'emboîter le pas avec un programme de fluoration de



A 8 minutes de Sherbrooke via Rte 55

BEAU CHOIX DE MODÈLES 88

NOS PRIX VALENT LE DÉPLACEMENT SPÉCIAL temps limité RABAIS-CHÈQUE \$500 à \$1500 sur certains modèles.

WINDSOR DODGE CHRYSLER LTÉE (819) 845-5461

Projet de rue qui se heurte à des obstacles à Beebe

BEEBE (MD) — Le projet de construction d'une rue dans le but d'empêcher l'isolement de propriétaires dont le terrain et la résidence sont enclavés à l'extrémité de la rue Québec Central Terrasse, à Beebe, a subi un premier échec avec le refus d'un organisme de vendre une partie de terrain, pour cette future artère routière.

La municipalité de Beebe et un groupe de propriétaires étudient en effet depuis quelques semaines une solution définitive, dans le but de légaliser une sortie pour ces propriétaires qui, sur le plan juridique, se retrouvent enclavés.

Le comité formé du conseiller Raymond Lussier et d'un propriétaire, M. Roger Roy, avait avancé l'hypothèse qu'une rue soit construite à partir des résidences enclavées pour déboucher sur la rue Dominion Granite. Or, un des propriétaires de terrain longeant cette future rue a refusé de vendre et ou de céder une lisière pour l'infrastructure projetée. Il s'agit d'un terrain de camping appartenant au groupe Advent.

Même si les propriétaires peuvent toujours se rendre chez eux et sortir par la rue Québec Central Terrasse, il n'en demeure pas moins que cette rue appartient à une compagnie ferroviaire qui consent un droit de passage.

L'affaire se complique par le fait que la municipalité entretient la rue, l'a pavée et dotée de tous les services.

A ceci, il faut ajouter que la compagnie ferroviaire loue sa cour à la firme P.M.I. Lumber afin qu'elle puisse effectuer le transbordement du bois arrivant par trains. Cette situation entraîne une circulation lourde dans le secteur, rendant ainsi difficile l'accès aux maisons enclavées.

Le conseil municipal de Beebe étudie présentement la situation afin de trouver une solution définitive.

Fermeture de la maison d'accueil Chez Doris

SHERBROOKE (sl) — Aux prises avec des difficultés financières, la maison d'accueil pour itinérants Chez Doris cessera ses activités incessamment.

Le centre qui a ouvert ses portes à la fin de l'année dernière, qui était consacrée Année internationale des sans-abri, aura finalement connu seulement trois mois d'existence. La maison Chez Doris, établie en bordure du boulevard Queen nord à Sherbrooke et dirigée par la travailleuse sociale Doris Allie, reçoit des jeunes sans-abri de la région.

La nouvelle de la fermeture de l'établissement sera confirmée aujourd'hui, en conférence de presse dans les locaux de Caritas-Sherbrooke, l'organisme qui a donné naissance à la maison Chez Doris.

Donnez-moi ce nouveau 'souliez douceur'!

NATURALIZER, souliez douceur

ANITA

Blanc, ivoire, noir, bleu marine. Largeurs AAA, AA, B, D. **\$58**

KRISTA

Blanc, ivoire, gris pâle, bleu marine, rose. Largeurs: AA, B, C. **\$58**

OASIS

Blanc, ivoire, rose. Largeurs AA, B, C. **\$64**

LATTICE

Blanc, ivoire, gris pâle, bleu marine. Largeurs: AA, B, C. **\$54**

WENDY

Blanc, ivoire, gris pâle. Largeurs AA, B, D. **\$58**

Votre magasin pour une grande variété de pointures, la meilleure sélection... et un service professionnel et personnel.

Chaussures

scheib

83 King O., Centre-ville

Boutique

NATURALIZER

Carrefour de l'Estrie

Roger Gagnon

BUR.: (514) 630-3186
RES.: (819) 564-3081

"DEMANDEZ UNE SOUMISSION"

...Gagnez une camionnette GMC Sierra 1988

RÉTROCAVEUSE 416

La qualité de construction Caterpillar.
 Le confort exceptionnel de la cabine Cat.

Simplement en demandant une soumission pour une des machines de la Gamme Century, vous courez la chance de gagner une camionnette d'une tonne GMC Sierra 1988 - Edition Spéciale - noire avec cabine allongée, d'une valeur de \$25,000.
 Un taux de financement annuelisé de 7.9% sur un terme de 36 mois avec versement initial de 20% et approbation de crédit de Caterpillar Financial Services Limited.
 La gamme Century comprend les modèles suivants: 416, 426, 428, 436, D3B, D4B, D4H, 205, 211, 212, 213, 215B, E180 (version ébranchée), 508, 518, 910, 916, 926, 931B, 935C, 936E, 943, IT12, IT18B, IT28B.
 Garantie Plus 3 Grand inventaire
 Cette campagne se termine le 30 juin 1988 à minuit. 34722

La polémique déjà engagée entre le député Guilbault et le candidat Lagacé

par **Gérald PRINCE DRUMMONDVILLE** — "Comme adversaire aux prochaines élections fédérales, on ne peut pas souhaiter mieux: M. Guilbault ne jouit pas d'un taux élevé de satisfaction dans le comté et son parti n'a pas la faveur du public dans les sondages."

Au lendemain de l'investiture de M. Jean-Guy Guilbault comme candidat conservateur, c'est ce que pense Jean-Claude Lagacé, choisi candidat libéral le 15 novembre 1987 dans Drummond.

"Si cette année il n'a pas eu d'adversaire, c'est qu'il a annoncé la convention sur le tard", continue Me Lagacé, ce qui n'a pas donné suffisamment de temps à certains de ses militants de lui trouver un adversaire. Me Lagacé rappelle que, aux élections de 1984, M. Guilbault ne jouissait pas de l'unanimité chez les instances du parti, au contraire.

Quand M. Guilbault lui reproche d'avoir perdu la convention libérale en 1984, Me Lagacé lui répond que c'est lui qui a perdu la mémoire: M. Brian Mulroney a perdu la convention de 1977 et a été pourtant désigné chef de son parti en 1984. "Je comprends, affirme-t-il, que M. Guilbault ne connaisse pas les mécanismes d'une convention de parti: en 1984, il a été choisi sur le tard par un petit groupe de partisans."

Quant à lui, Me Lagacé précise que, dans un parti démocratique comme le Parti libéral du Canada, c'est possible d'être défait et ensuite choisi comme candidat. Avant sa convention du 15 novembre, il a consulté les membres de son parti et reçu l'appui des plus hauts diri-

geants, comme M. Raymond Garneau, et plusieurs autres qui ont signé son bulletin de présentation.



Jean-Claude Lagacé

En vertu des attaques de M. Guilbault en fin de semaine, Me Lagacé se dit prêt à entreprendre la campagne électorale tout de suite. "J'ai rencontré M. Guilbault récemment et il ne souhaitait pas commencer la lutte tout de suite pour que la campagne ne s'essouffle pas pour avoir débuté trop tôt", dit Me Lagacé. "S'il veut l'entreprendre immédiatement, on verra bien qui s'essoufflera le premier."

Me Lagacé se dit prêt à rencontrer son adversaire n'importe quand dans un débat public.

De l'opposition à la fermeture du Secrétariat à la jeunesse

SHERBROOKE — Les bureaux régionaux du Secrétariat à la jeunesse ne doivent pas fermer leurs portes. Ils doivent, au contraire, être consolidés afin de jouer pleinement leur rôle de "guichet unique pour la jeunesse".

Dans une lettre expédiée au premier ministre Robert Bourassa, aux membres de la députation estrienne, aux organismes jeunesse de l'Estrie et aux organismes socio-économiques de l'Estrie, le Comité de travail du secteur jeunesse en Estrie vient en effet plaider en faveur du renforcement d'une structure que l'on dit menacée de fermeture d'ici le 31 juillet.

Cette dernière information véhiculée par le quotidien Le Soleil veut que la restructuration du Secrétariat à la jeunesse passe par la fermeture des bureaux régionaux.

Dans sa lettre datée du 4 mars, le comité dit reconnaître au bureau régional un statut de lieu d'appartenance jeunesse, de guichet unique ou encore de structure jeunesse régionale "apte à servir de lien entre, d'une part, les membres du Conseil permanent de la jeunesse et les jeunes en région et, d'autre part, avec toutes les autres directions régionales des ministères concernés par le dossier jeunesse".

En somme, de poursuivre le comité, il faudrait octroyer au secrétariat un "véritable rôle de structure régionale complémentaire au Conseil permanent de la jeunesse". "Cela garantira un support et un soutien aux jeunes et aux organismes jeunesse en région, et aidera les membres du Conseil permanent à bien remplir leur mandat d'aiguiseur auprès des instances gouvernementales."

Rappelant son scepticisme de départ face au Conseil permanent de la jeunesse, le comité souligne sa décision d'y participer activement. Aussi, on demande

au premier ministre de donner aux jeunes des lieux pour se parler et se concerter. "Dès lors, vous multipliez les chances de succès du Conseil permanent de la jeunesse et préservez la confiance des jeunes à travers les régions du Québec."

Huit membres du Comité de travail du secteur jeunesse en Estrie signent la lettre. Ce comité existe depuis mai 1987. Il oeuvre

à la concertation entre les organismes ainsi qu'à la reconnaissance du travail des jeunes et des organismes jeunesse dans leur milieu.

Sondage mené auprès des abonnés de l'échange 876

Abonnés prêts à une hausse des tarifs pour téléphoner sans frais à Magog, Sherbrooke et Coaticook

ROCK ISLAND (MD) — La rencontre tenue hier ans le but de faire le point sur le dossier des frais d'interurbain entre l'échange 876 et la région de Sherbrooke-Magog-Coaticook, a démontré que les municipalités du secteur étaient solidaires et qu'elles n'allaient pas abandonner ce dossier.

La rencontre organisée par le maire de Rock Island, M. Jean-Louis Dupont, a attiré des représentants de chaque municipalité de la région impliquée, de même que les auteurs du sondage démontrant l'appui tacite des usagers dans ce dossier.

En effet, un sondage effectué

auprès de la moitié des usagers a démontré que 85 pour cent d'entre eux étaient favorables à une augmentation mensuelle des tarifs pour obtenir l'élimination des frais d'interurbain entre l'échange du 876 et la région de Sherbrooke-Magog-Coaticook.

Pour le maire Lucien Gagnon de la municipalité de Beebe, il semble que la compagnie Bell Canada soit plus ouverte que jamais à ces changements. Pour le conseiller François Demers, de Stanstead-Est, "il faudrait également que le secteur de Coaticook soit inclus dans les changements proposés".

Enfin, le maire Dupont a souligné qu'il serait important d'é-

tre sur place lors du dépôt des demandes auprès du CRTC (Commission de la radiodiffusion et des télécommunications canadienne).

Hier, les représentants de la compagnie Bell Canada devaient participer à la rencontre avec les représentants municipaux, mais une mésaventure sur la date de cette réunion a entraîné leur absence.

Les délégués de Bell devraient cependant être présents à la réunion qui permettra de finaliser le dossier et de faire le point sur toute cette question, lundi prochain en matinée à l'Hôtel de ville de Rock Island.



(Photo La Tribune par Maxime Doyon)

Le maire de Rock Island, M. Jean-Louis Dupont, a tenu à présenter les auteurs du sondage téléphonique effectué dans le but de préparer un dossier pour l'élimination des frais d'interurbain entre l'échange du 876 et la région de Sherbrooke-Magog-Coaticook. L'on retrouve avec le maire Dupont Mmes Laurette Vaillancourt de Rock Island, Rollande Rouleau de Stanstead et Colette Blanchet de Beebe.

Il aurait fracturé le nez de sa concubine

LAC-MEGANTIC — Un pilier de taverne à qui l'arrivée de la quarantaine a vraisemblablement fait perdre la mémoire subira son procès devant un juge de la Cour des sessions de la paix vendredi, au palais de justice de Lac-Mégantic, pour avoir malmené sa concubine après être entré par effraction dans l'appartement qu'elle occupait.

L'inculpé qui traîne une feuille de route longue comme le bras se serait livré à des voies de fait sur la jeune femme alors qu'il était sous le coup d'une ordonnance de probation d'un an imposée à la suite d'un délit semblable. Il n'y aurait pas allé de main morte puisqu'il aurait fracturé le nez de sa concubine.

Incarcéré après sa présumée ré-

cidive, il avait pu obtenir sa remise en liberté, un parent s'étant porté garant de sa bonne conduite. Il a toutefois été emprisonné de nouveau en fin de semaine, en raison de la gravité des accusations qui pèsent sur lui.

Les deux crimes dont il a été accusé ont été commis à Lac-Mégantic.

Pour un développement résidentiel

Des promoteurs attendent le feu vert à Lac-Mégantic

LAC-MEGANTIC (RV) — Le consortium privé Développement Fréchette et Grenier Inc. n'attend plus que le feu vert du conseil de ville de Lac-Mégantic pour entreprendre son nouveau développement résidentiel baptisé "La Seigneurie du Lac".

Les démarches ont été entreprises depuis plusieurs mois déjà et les entrepreneurs se disent maintenant impatients de commencer les travaux de construction. Ils espèrent donner les premiers coups de pelle d'ici trois semaines.

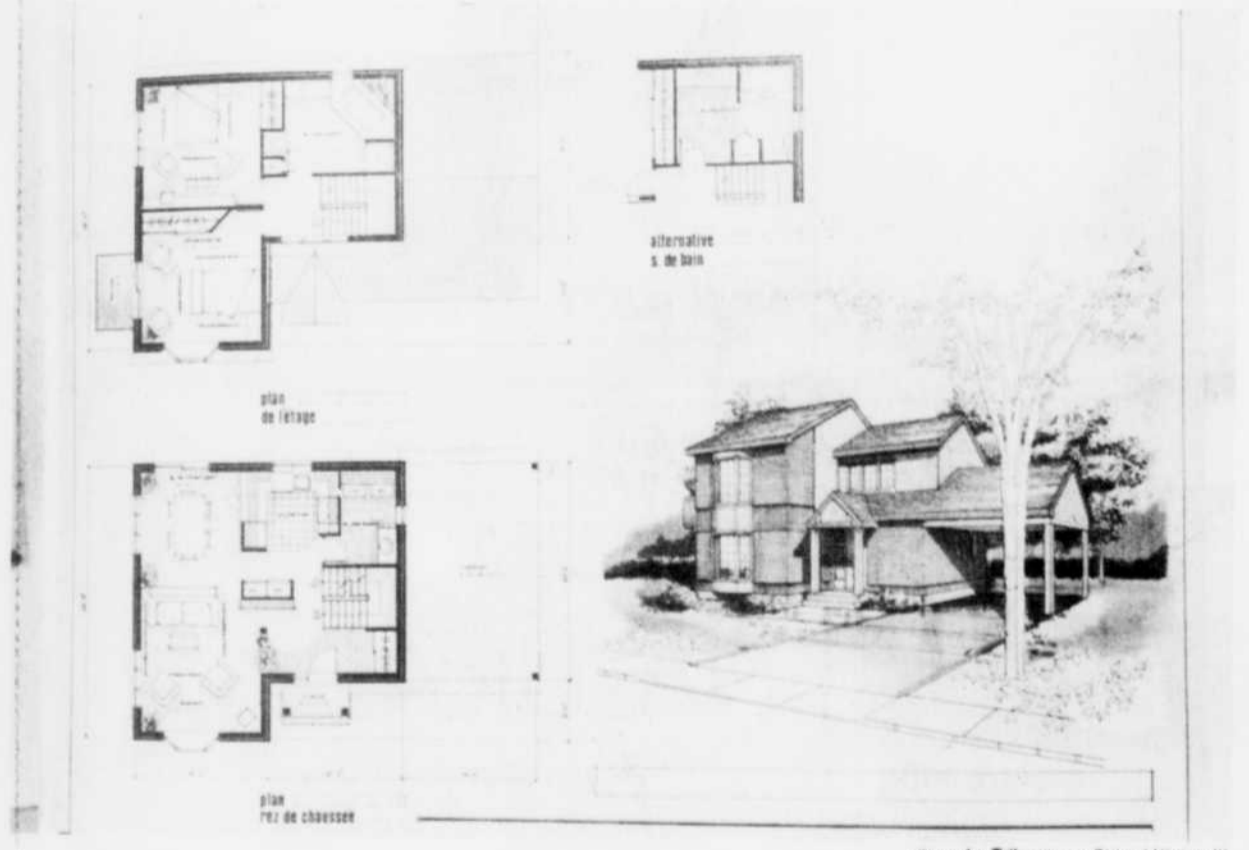
Situé à proximité du lac Mégantic, au coin des rues Victoria et Baie des Sables, les nouvelles maisons seront construites sur les anciens terrains Malube qui couvrent une superficie de 28 acres. Le projet global pourrait entraîner des investissements d'environ 7 millions \$ par l'érection de plus de 90 nouvelles résidences d'ici quelques années.

Selon les promoteurs, "La Seigneurie du Lac" représente un des plus beaux concepts en matière d'habitation. Chacune des maisons sera disposée en angle à l'intérieur d'un arrondissement comprenant entre huit et seize résidences. Cette forme d'aména-

gement permettra à chaque résident de détenir une vue privilégiée sur le lac.

Trois types de maisons seront proposés: à deux étages, à un étage et demi et le bungalow à un étage. Le concept offrira aussi un accès au lac pour les citoyens du secteur, par le biais d'un terrain d'une largeur de 150 pieds de façade, accessible par la rue Baie des Sables. On y prévoit entre autres l'aménagement d'une mini-marina.

Déjà, les promoteurs affirment avoir reçu des demandes et la construction des premières habitations pourrait s'amorcer très bientôt.



(Photo La Tribune par Richard Vigneault)

Les promoteurs de la Seigneurie du Lac offrent trois types d'habitations. Les plans montrent ici le concept de maison de prestige à niveau de qualité élevé.

L'ex-maire Peter Béasse de Stanstead outré de la vente de terrain sans appel d'offres public

STANSTEAD (MD) — L'ex-maire de la municipalité de Stanstead, M. Peter Béasse, s'est dit outré de voir le conseil municipal vendre six acres de terrain sans aucune soumission, au prix de 3 000 \$.

M. Béasse, défait lors des élections de l'automne dernier par le maire actuel, M. Edward Hyatt, a communiqué son désaccord sur la façon dont le conseil a agi dans cette affaire.

"C'est peut-être légal, de préciser l'ancien maire, mais je trouve déplorable la façon dont le tout a été fait. On dirait que ça été fait en dessous de la table. Plusieurs personnes étaient intéressées à ces terrains et nous leur avons toujours dit, lorsque j'étais au conseil, que les terrains seraient vendus par soumissions publiques. Je suis certain, d'ajouter M. Béasse, que six acres de terrain longeant l'autoroute 55 valent plus que 3 000 \$."

"Avec des soumissions publi-

ques", de renchérir l'ancien maire, lui-même industriel, "le conseil aurait été protégé". Rappelons que le conseil municipal, lors d'une session régulière, a unanimement accepté de vendre à M. Gérard Vaillancourt de Rock Island les six acres de terrain au prix de 3 000 \$. Deux conditions sont inscrites au contrat de vente: le terrain doit servir à des fins industrielles et ne doit pas être morcelé dans le but d'effectuer de la spéculation.

Municipalités en bref

□ BROMPTONVILLE

(RL) — Le conseil de ville a décidé d'embaucher à temps partiel Mario Groulx et Mario Labonville, à titre de pompiers volontaires. Ils devront d'abord subir un entraînement d'une durée de trois mois.

Le service des incendies fera l'acquisition d'un nouveau masque à air MAS. Le conseil de ville a autorisé la dépense au montant de \$2,807,84.

A la suite de l'annonce de la démission de M. Aimé Benoit comme agent du programme d'aide à la restauration résidentielle Canada-Québec (P.A.R.C.Q.), les autorités municipales vont demander à la Société d'Habitation du Québec de mettre fin au rôle que la ville de Bromptonville jouait auprès de ses citoyens et ceux du Canton de Brompton et de Stoke, à titre de mandataire. C'est le 28 mai 1987 que Bromptonville faisait l'objet d'un protocole d'entente avec la S.H.Q. et

c'est une clause du même protocole qui permet le désistement de la corporation municipale. La municipalité du Canton de Stoke aurait manifesté son intention d'assurer la relève et Bromptonville se dit prête à effectuer le transfert des dossiers.

Dans le cadre du programme DEFI 88, la corporation municipale présentera un projet d'emplois d'été. Le maire Clément Nault et le secrétaire-trésorier Michel Dupont ont été autorisés à signer le protocole d'entente.

La compagnie R.B. Inspection obtiendra le contrat de nettoyage des rues et des puits de la municipalité en 1988. Elle aura aussi la responsabilité de nettoyer les stations de pompage.

La Ville de Bromptonville participera à un programme publicitaire à un programme publicitaire au Salon de l'Habitat 88 à Sherbrooke. Une somme de \$450 a été autorisée à cette fin. Cette

décision a été prise dans le cadre du programme de développement résidentiel présentement en cours.

Le conseiller Raoul St-Cyr assumera la fonction de maire suppléant pour les mois de mars, avril et mai.

Dimanche, le 20 mars, la Société Saint-Jean Baptiste de Bromptonville fêtera ses 40 ans d'existence. Elle rendra hommage à ses bâtisseurs au cours d'un dîner-casualité débutant à 12h30, au Juvénat de la Maison Provinciale des Frères du Sacré-Coeur rue Ponton. Bertrand-L. Nadeau et Thérèse Royer, respectivement président et présidente des sections masculine et féminine, invitent les personnes intéressées à se rendre d'abord à l'église Ste-Praxède, où aura lieu une célébration eucharistique présidée par le curé Maurice Ruel, à partir de 11h00.

□ RICHMOND

(GM) — Le conseiller Guy Thibault a été nommé maire suppléant pour les quatre prochains mois. Le conseiller Daniel Ménard, qui vient de terminer un mandat similaire, a d'ailleurs reçu les félicitations du maire Marc-André Martel pour son excellent travail et sa disponibilité durant cette période.

Une demande a été adressée au ministère des Transports du Québec pour qu'une traversée de piétons soit installée sur la rue Craig en face du centre commercial "Les Galeries Richmond".

Les membres du conseil ont accepté la demande du Syndicat na-

tional des Employés de la ville (CSN) de modifier le congé de la fête de Pâques, qui est le 3 avril, pour le lendemain, soit le 4 avril.

La Société St-Patrick de la région de Richmond a été autorisée à tenir un défilé dans les rues de la ville, le dimanche 20 mars prochain, à l'occasion de la fête de la St-Patrick.

Le secrétaire-trésorier et son épouse ont reçu l'autorisation du conseil pour assister au congrès de la Corporation des Officiers Municipaux Agréés du Québec qui se tiendra à Pointe-Au-Pic, les 15, 16 et 17 juin.

Un chèque de 15,983,35 \$ a été émis à l'ordre de la Commission de la Santé et de la Sécurité au Travail (CSST), lequel montant représente la cotisation de la ville pour l'année 1987.

Les élus ont accepté les recommandations du directeur des incendies d'engager comme pompier volontaire pour une période d'essai de six mois, M. Jean-François Lapré.

M. Justin Bouchard a été engagé comme employé temporaire au service de police, afin de remplacer le constable Claude Lupien qui est en convalescence à la suite d'un accident de travail.

QUÉBEC

Lorsque le conjoint est accusé
**Violence conjugale:
des vies en danger**

MONTREAL (PC) — La femme dont le conjoint est accusé de violence conjugale se retrouve dans une situation intenable où sa vie même est en danger.

Le stress qui lui est alors imposé aboutit plus souvent qu'autrement au refus de collaborer avec le procureur de la couronne chargé de la poursuite et à des volte-face où les psychologues perdent leur latin.

Tels sont les constats qui émergent hier du colloque sur la violence conjugale tenu en présence du ministre de la Justice, Herbert Marx, à l'Université du Québec à Montréal.

"Allons-y lentement. On risque de mettre la vie des femmes en péril", a lancé Robert Philip, pe du groupe d'intervention pour hommes violents (PRO-GAM) qui est tout à fait d'accord avec la criminalisation de la violence conjugale.

Ce dernier ne se fait pas d'illusions sur les hommes qu'il essaie d'aider. Il les considère comme de "fins renards" qui refusent de se tenir responsables de la violence qu'on leur reproche.

"Elle me rend exécration. Je n'avais pas d'autres façons de la convaincre", sont les explications données généralement pour expliquer les raclées infligées.

Criminalisation

Lorraine Godard, du Regroupement provincial des maisons

La réforme Paradis inciterait les femmes battues à rester avec leur conjoint violent

QUÉBEC (PC) — Les dirigeants des maisons d'hébergement pour femmes battues croient que la réforme de l'aide sociale du ministre Pierre Paradis va inciter les femmes maltraitées à rester avec leur conjoint violent.

Témoignant hier devant la commission parlementaire qui entend les mémoires sur la réforme Paradis, la présidente du Regroupement provincial des maisons d'hébergement pour les femmes victimes de violence, Mme Madeleine Lacombe, a soutenu que les femmes qui quittent leur conjoint violent seront forcées, dès qu'elles tombent sur l'aide sociale, de se chercher un emploi ou de retourner aux études.

"A leur départ d'une maison d'hébergement pour femmes battues, 50 pour cent des femmes devront vivre de prestations d'aide sociale. Pour être équitable envers ces femmes, l'Etat doit tenir compte qu'elles doivent souffler un peu, se reprendre en main et se réorienter", a dit Mme Lacombe.

Mme Lacombe s'est notamment inquiété du sort réservé à la prestation spéciale de \$85 que le

d'hébergement et de transition pour femmes victimes de violence, estime que la criminalisation de la violence a l'avantage de convaincre la victime qu'elle n'est pas la propriété de son conjoint, qu'elle a droit de vivre en sécurité.

Depuis 1979, les maisons d'hébergement ont accueilli quelques 50,000 femmes et enfants victimes de violence. Il était donc temps que le système judiciaire envoie des signaux clairs aux batteurs, a-t-elle fait valoir.

100 p. cent de récidive

Dans le domaine de la violence conjugale, le taux de récidive est de 100 pour cent, a déclaré Mme Godard.

La situation devient d'autant plus explosive quand le mari reprend la vie commune avec sa femme.

Pour le ministre de la Justice, Herbert Marx, qui a mis en vigueur une politique destinée à contrer la violence conjugale, en mars 1986, la criminalisation de tels actes amène une prise de conscience graduelle et un changement de mentalité, autant chez la victime que chez l'agresseur.

Il appert que dans le district judiciaire de Montréal, de 175 à 180 plaintes par mois pour violence conjugale sont déposées.

Avant mars 1986, on en comptait généralement de 30 à 40 par mois et il s'agissait de cas très graves.

Le mouvement est d'ailleurs déjà amorcé, a souligné M. Thibeault, car les 20 propriétaires d'ambulances de la région d'Abitibi auraient décidé de déposer leur permis d'ici au 1er avril. Et il estime que tous leurs confrères à travers la province (environ 85) emboîteront le pas.

Plusieurs immigrants ont décidé de venir au Québec à cause des troubles politiques qui sévissent dans leur propre pays, ont indiqué hier des autorités du ministère. On peut classer dans ce cas les immigrants en provenance du Sri Lanka, de l'Iran (897 personnes), du El Salvador (838), de Pologne (698) et même de Hong-Kong, où certains craignent le retour, prévu pour 1997, de cette colonie britannique à la République populaire de Chine.

Le total de 26,640 immigrants en 1987 représente une intéressante augmentation de 38,3 pour cent par rapport à l'année précédente.

Les compagnies d'ambulances demeureront quant à elles propriétaires des véhicules, et continueront de les financer et de les entretenir.

Selon M. Thibeault, le gouvernement a "voulu acheter la paix sociale" en cédant au "chantage éhonté du syndicat" des ambulanciers (Rassemblement des employés et techniciens ambulanciers du Québec RETAQ-CSN) et de son président M. Mario Coton. De surcroît, il dénonce l'aug-

Refusant de devenir "gérants de tôle"

Propriétaires d'ambulances mécontents du gouvernement

MONTREAL (PC) — Les propriétaires d'ambulances n'acceptent pas que le gouvernement québécois, par son projet d'"étatisation partielle" des services ambulanciers, les règle uniquement à une fonction de "gérants de tôle", a déclaré hier M. Robert Thibeault, propriétaire d'une compagnie d'ambulance de Valleyfield.

M. Thibeault, selon qui ses propos reflètent l'opinion de l'ensemble des propriétaires de firmes d'ambulances au Québec, réclame du gouvernement d'inclure les compagnies ambulancières dans son projet d'étatisation, sinon elles n'auront d'autre choix que de "remettre leurs permis" d'ici une quinzaine de jours. Des discussions à ce sujet doivent avoir lieu cette semaine avec Québec.

"On n'a pas d'objection à être étatisés, car actuellement les propriétaires d'ambulances ne font pas d'argent. Ils ont plutôt des déficits. On veut que le gouvernement paie un bon prix pour la tôle et nos années de service, sinon on abandonne nos permis", a-t-il menacé.

Le mouvement est d'ailleurs déjà amorcé, a souligné M. Thibeault, car les 20 propriétaires d'ambulances de la région d'Abitibi auraient décidé de déposer leur permis d'ici au 1er avril. Et il estime que tous leurs confrères à travers la province (environ 85) emboîteront le pas.

A Montréal

Québec a décidé de remettre la coordination des services ambulanciers de Montréal à une nouvelle société sans but lucratif administrée par le Conseil régional de la santé et des services sociaux du Montréal métropolitain. De plus, en vertu de ces nouvelles dispositions, les techniciens ambulanciers pourront négocier leurs conventions collectives directement avec le gouvernement.

À l'extérieur de la métropole, Québec a décidé de modifier les échelles de salaire des ambulanciers de façon à réduire les fluctuations de personnel et à mettre en place des centrales régionales de coordination des appels. Les normes de qualité et d'entretien de l'équipement utilisé seront également haussées.

Les compagnies d'ambulances demeureront quant à elles propriétaires des véhicules, et continueront de les financer et de les entretenir.

Paix sociale

Selon M. Thibeault, le gouvernement a "voulu acheter la paix sociale" en cédant au "chantage éhonté du syndicat" des ambulanciers (Rassemblement des employés et techniciens ambulanciers du Québec RETAQ-CSN) et de son président M. Mario Coton. De surcroît, il dénonce l'aug-

mentation du nombre d'heures de formation que l'on demandera aux techniciens ambulanciers. Québec a proposé en effet de hausser de 150 environ à 825 le nombre d'heures de cours nécessaires pour pouvoir pratiquer le métier.

M. Thibeault prétend qu'en

obligeant les techniciens à acquiescer une plus longue formation que celle requise pour devenir infirmière, ils exigeront également des salaires plus élevés. Les quelque \$40 millions que l'on entend dépenser pour assurer cette formation seraient utilisés plus efficacement si l'on s'en servait

pour "ajouter des ambulances", soutient-il.

Le vrai problème ce n'est pas la formation mais plutôt "la rapidité", ajoute M. Thibeault. "Au lieu de commencer à jouer au docteur, on devrait augmenter le nombre d'ambulances pour répondre à toutes les urgences."

Sur 26,640 immigrants en 1987

Haiti est le plus gros fournisseur d'immigrants pour le Québec

QUÉBEC (PC) — Haiti a été encore en 1987 le plus gros fournisseur d'immigrants pour le Québec, selon les données rendues publiques hier par le ministère québécois de l'Immigration.

On compte en effet 2,007 immigrants en provenance de ce pays des Antilles, soit 7,5 pour cent des 26,640 immigrants accueillis au Québec en 1987. L'année précédente, soit en 1986, Haiti avait aussi fourni le plus grand nombre de nouveaux arrivants, soit 1,609.

L'an dernier, les autres principaux pays fournisseurs d'immigrants au Québec ont été dans l'ordre la France (1,677 ou 6,3 pour cent), le Liban (1,604 ou 6 pour cent), le Sri Lanka (1,469 ou 5,5 pour cent) et Hong-Kong (1,227 ou 4,6 pour cent).

Plusieurs immigrants ont décidé de venir au Québec à cause des troubles politiques qui sévissent dans leur propre pays, ont indiqué hier des autorités du ministère. On peut classer dans ce cas les immigrants en provenance du Sri Lanka, de l'Iran (897 personnes), du El Salvador (838), de Pologne (698) et même de Hong-Kong, où certains craignent le retour, prévu pour 1997, de cette colonie britannique à la République populaire de Chine.

Augmentation

Le total de 26,640 immigrants en 1987 représente une intéressante augmentation de 38,3 pour cent par rapport à l'année pré-

cédente où le Québec en avait accueilli 19,328.

Le Québec doit compter sur une plus grande immigration pour compenser pour l'un des taux de natalité les plus bas en Occident.

C'est pourquoi il espère accueillir 30,000 nouveaux arrivants en 1988 et 35,000 en 1989.

La langue

Par ailleurs, les récentes données rendues publiques par le ministère de l'Immigration indiquent que de plus en plus d'immigrants qui arrivent au Québec ne connaissent que l'anglais parmi les deux langues officielles du Canada.

En 1980, 18 pour cent des immigrants ne connaissaient que l'anglais, 21 pour cent le français seulement et 8 pour cent les deux langues.

En 1986, la proportion de ceux qui connaissent uniquement l'anglais a grimpé à 30 pour cent, tandis que 21 pour cent connaissent déjà le français et les bilingues représentaient 14 pour cent.

Le reste de ces immigrants ne connaissent aucune des deux langues officielles du Canada.

Selon des autorités du ministère, ce nombre grandissant d'immigrants connaissant l'anglais mais non le français est attribuable au fait qu'ils proviennent de pays ayant eu des liens passés avec la Grande-Bretagne: Hong-Kong, Sri Lanka, Inde. Il faut noter aussi que les Etats-Unis fournissent, bon an mal an, environ un millier de nouveaux venus.

La grille d'admission à laquelle le ministère québécois de l'Immigration soumet les immigrants comporte 100 points. Le candidat à l'immigration obtient 15 points dès qu'il manifeste une connaissance suffisante de la langue française. Quatre points additionnels lui sont consentis si son conjoint aussi connaît le français.

Listes de prix des professionnels?

QUÉBEC (PC) — Forte des résultats d'un sondage effectué auprès de ses membres, l'Association des consommateurs du Québec (ACQ) relance le débat sur la publicité des services et honoraires des professionnels.

Selon ce sondage, les médecins et les dentistes ont été les professionnels les plus consultés pendant l'année 1987, dans une proportion respective de 70 et 59 pour cent. Viennent ensuite les notaires (20 pour cent), les comptables (18 pour cent), les optométristes (14 pour cent) et les avocats (14 pour cent). Par ailleurs, les chiropraticiens, pharmaciens, ophtalmologistes, dermatologues, gynécologues, opticiens d'ordonnances ont été consultés dans des proportions variant entre 7 et 2 pour cent.

Quatre-vingt-dix pour cent des répondants estiment qu'il serait "utile que les professionnels affichent la liste de leurs services et leurs prix".

**COMPLETS
2 POUR 1
BAS PRIX**

2/\$200
Épargnez jusqu'à \$200

2/\$248
Épargnez jusqu'à \$160

2/\$290
Épargnez jusqu'à \$160

Imperméables Pierre Cardin **8999**
Rég. \$125

La vente se termine le 27 mars.
Satisfaction garantie.

EKS
pour l'homme d'aujourd'hui!

Carrefour de l'Estrie

CAMPAGNE DE FINANCEMENT 1988

Moi, j'y crois. Et toi?

Chaque année, la Croix-Rouge dispense une foule de services essentiels. Aidons-la à continuer son action auprès de chacun de nous, chaque jour. Parce que la Croix-Rouge, c'est plus que du sang!

Tu y crois. Aide-la!

Donnez généreusement à la Croix-Rouge!

La Société canadienne de la Croix-Rouge, Division du Québec
31 ouest, rue King, bureau 217, Sherbrooke, J1H 1N5
(819) 569-1881

Fluoruration de l'eau

Une mesure excessive

par Bernard RACINE

QUÉBEC (PC) - Fluorer l'eau potable pour améliorer la santé dentaire des gens est une mesure excessive : un peu comme utiliser une hache pour tuer une mouche, peut-on conclure suite à une interview avec un spécialiste en eau.

M. Michel Doré, ingénieur et président sortant de l'Association québécoise des techniques de l'eau (AQTE), a fait le point sur cette mesure hautement d'actualité, au cours d'une interview.

Par contre, de nombreuses études démontrent qu'il existe, à long terme, des risques pour la santé, a souligné M. Doré, en notant le côté "aberrant" de certains aspects du dossier.

D'abord, la fluoruration de l'eau potable vise à améliorer l'état des dents chez les jeunes âgés jusqu'à six ans.

Pour bien comprendre toute la problématique du dossier il faut savoir que moins de 1 pour cent de l'eau potable est consacrée à l'alimentation.

"Il est donc aberrant d'injecter de façon massive dans l'eau un élément qui pourrait éventuellement créer des problèmes dans l'environnement pour rejoindre un si petit pourcentage de la population.

Le comité technique chargé de l'étude avait reçu le mandat de se pencher sur l'impact de la mesure sur la santé dentaire des gens et le risque du point de vue environnemental.

Au niveau des répercussions sur la santé dentaire des gens, le comité s'est aperçu que peu d'études prouvent que le fait d'ajou-

ter du fluor dans l'eau potable peut améliorer la santé dentaire des gens.

Dans le doute...

L'AQTE croit donc que dans le doute il faut s'abstenir. C'est pour cela qu'elle a demandé au gouvernement de former un comité d'étude, puisqu'il n'y a pas eu d'étude sérieuse sur la question depuis 20 ans.

On a dit au gouvernement qu'il faut étudier la question de façon très sérieuse, informer les gens et, ensuite, leur demander leur avis. Nous, on considère que si les gens doivent absorber quelque chose, il est élémentaire qu'on doive leur donner le choix de l'absorber ou pas, a expliqué M. Doré en notant que le gouvernement n'a pas respecté cet aspect de la question.

Le gouvernement dit qu'il n'est pas certain que ça peut causer du mal. Ça laisse supposer que les gens qui pensent que la mesure peut causer du mal doivent en faire la preuve. Ça devrait normalement être l'inverse.

Une étude menée sur l'île de Montréal entre les municipalités où l'eau est fluorée et celles où elle ne l'est pas n'a donné qu'une seule constatation: les gens ri-

ches ont une meilleure santé dentaire que les pauvres. Ça s'explique probablement par le fait que les gens qui ont de l'argent vont plus souvent chez le dentiste ou ont une meilleure alimentation.

Autre problème important envisagé par l'AQTE: un fort pourcentage du fluor va se retrouver dans les eaux usées et, les systèmes d'épuration ne pouvant enlever le fluor de l'eau, ce pourcentage va augmenter et s'ajouter dans la chaîne alimentaire.

Le surplus va être absorbé d'abord par la flore aquatique, ensuite par la faune et, finalement, par l'homme.

Aucun système ne permet de contrôler la quantité de fluor que vont absorber les personnes, a noté M. Doré, parce que tous ne boivent pas la même quantité d'eau chaque jour et qu'il est aussi possible d'absorber du fluor dans certains aliments.

Quant à l'impact d'un surplus de fluor sur l'organisme humain, il n'est pas possible de le prévoir, les individus réagissant de façon différente à un produit donné.

Avortement: la population divisée autant que le gouvernement

MONTREAL (PC) - La division au sein du gouvernement conservateur concernant la question de l'avortement ne semblerait, après tout, que refléter tel un miroir les déchirements que vit actuellement la population sur le sujet.

Viabilité du fœtus

Selon Mme Francine McKenzie, présidente du Conseil du statut de la femme, la grande question n'a pas été posée: "Avec la médecine actuelle capable de rendre viable un fœtus de 21 et même de 20 semaines, le conflit surgira bien vite entre les droits de la mère et les droits du fœtus. Bientôt, on ne parlera plus d'avortement, mais d'accouchement..."

Un sondage effectué par l'agence SO-RECOM pour le compte de la station radiophonique montrealaise CKAC révèle en effet que les Québécois, eux aussi, ont des opinions très partagées sur l'arrêt de grossesse volontaire.

Ainsi, 27 pour cent des répondants se disent totalement en accord et 23 pour cent, plutôt d'accord avec la récente décision de la Cour suprême de décriminaliser l'avortement.

D'un autre côté, 26 pour cent des répondants s'avouent tout à fait en désaccord avec ce jugement et 18 pour cent, plutôt en désaccord.

Les hommes et les femmes expriment la même opinion sur ce jugement, que 93 pour cent des personnes interrogées connaissent déjà. Presque tout le monde (90 pc des répondants) s'accorde toutefois sur le fait que l'arrêt de grossesse volontaire est justifiable dans certains cas. Ainsi, dans le cas où la vie de la mère serait en danger, 95 pc des personnes interrogées optent pour la possibilité d'un avortement et 83 pc

donnent aussi leur accord dans les cas où il y aurait risques de malformation du bébé.

Les chiffres chutent toutefois assez sérieusement si la décision d'avortement est motivée par le fait que la mère ne désire pas l'enfant (43 pc) ou que sa situation financière est difficile (36 pc).

Plus de la moitié des gens (53 pc) semble croire que la décision de la Cour suprême aura pour effet d'augmenter le nombre d'avortements. Une majorité (62 pc) croit que la Régie d'assurance-maladie du Québec devrait défrayer les coûts de l'avortement seulement dans les cas thérapeutiques.

Si on s'achemine, comme Mme McKenzie le pense vers une décision de société qui fixerait le délai où un avortement est possible (l'opinion générale semble tourner autour de 12-16 semaines), elle souhaiterait que le législateur fasse montre de beaucoup de souplesse.

Les pensions de vieillesse passent à 313.15 \$ par mois

OTTAWA (PC) - Les pensions de vieillesse vont passer de 310.66 \$ à 313.15 \$ par mois, à compter d'avril, pour compenser l'inflation.

Cette augmentation de 0.8 pour cent s'appliquera également au supplément de revenu garanti, à l'allocation du conjoint et à la prestation du veuf.

Les pensions sont ainsi ajustées à l'indice des prix à la consommation tous les trois mois.

Le gouvernement a essayé, il y a trois ans, de réduire la protection des vieillards contre l'inflation, mais il a dû reculer devant les nombreuses protestations.

Vendeurs de matériaux de construction opposés à l'ouverture le dimanche

MONTREAL (PC) - Après les détaillants en alimentation, c'est au tour des détaillants de matériaux de construction de s'opposer à l'ouverture des commerces le dimanche.

Dans un communiqué de presse, l'Association des détaillants de construction du Québec s'oppose au prolongement des heures d'ouverture des magasins le dimanche, et même les soirs de semaine.

Le regroupement a mené un sondage parmi ses membres: 85 pour cent des propriétaires de centres de rénovation se sont dits opposés à l'allongement des heures d'affaires.

Toutefois, tout comme chez les détaillants en alimentation, ce sont les magasins de grande surface qui sont le plus ouverts à l'idée d'ouvrir leurs portes les lundis, mardis et mercredis jusqu'à 21h.

Comme chez les détaillants en alimentation, l'opposition est plus vive lorsqu'on parle d'autoriser l'ouverture le dimanche. Là, le taux d'opposition dépasse les 90 pour cent.

M. Maurice Breton, président de l'Association des détaillants de matériaux de construction, juge qu'une éventuelle ouverture le dimanche entraînerait des frais supplémentaires pour les commerçants. "Les ventes n'augmenteront pas. Le pouvoir d'achat du consommateur diminuera le même."

Déjà trop L'association juge que la loi actuelle souffre déjà trop d'exceptions. "Que l'on pense aux pharmacies qui offrent des articles de quincaillerie", se plaint M. Breton. Les pharmacies, tout comme les halles et les marchés publics, bénéficient d'exemptions à la Loi sur les heures d'affaires.

Photo obscène ou artistique?

MONTREAL (PC) - Le juge Bernard Bilodeau, de la Cour des sessions de la paix, aura à décider si une photo-couleur représentant la main d'une femme posée sur un pénis est obscène ou si, comme le maintient son auteur, cette photo, exposée l'été dernier dans la vitrine d'une galerie de Montréal, n'est qu'un bel effet de l'art.

Au banc des accusés: le fondateur de la galerie Fokus, Abraham Weizfeld, qui a permis que soit exposée dans sa vitrine, pendant presque deux semaines, cette photo laminée, mesurant 30 centimètres par 20, et saisie par deux policiers de la Communauté urbaine de Montréal, le 28 juillet dernier.

M. Weizfeld, qui prépare une thèse de doctorat en sciences politiques à l'Université du Québec

à Montréal, s'est présenté, hier, pour subir son procès sous l'accusation d'avoir étalé dans un endroit public des "choses indécentes".

La mine sévère, la voix calme, l'accusé a confié, avant que ne débute la procédure, qu'il n'estime pas que la photo, intitulée "Saisir le maître par la queue" (traduction du titre anglais "Master's Piece Seized") soit obscène. "Cette photo est, tout au plus, progressiste et éducative", a-t-il corrigé, d'un ton égal.

L'accusé a déjà été reconnu coupable, vendredi dernier, en Cour municipale, d'avoir placé, à la même époque, en face de sa galerie, une affiche de la photo en question. Il a été condamné à une amende de 25 \$ ou à trois jours de prison.

PREPAREZ-VOUS POUR PAQUES! VENTE POUR 4 JOURS

20% DE RABAIS SUR DRAPERIES, COUVRE-LITS, TOILES EN MAGASIN ET SUR MESURES

20% DE RABAIS SUR TISSUS A LA PESEE

Achetez un patron Style et obtenez-en un pour le même prix ou moindre gratuitement.

NOUS CONFECTIONNONS VOS RIDEAUX

CONFECTION GRATUITE SUR TOUTE DENTELLE ET VOILE GRANDE LARGEUR 250 cm et plus, valant \$9.95 et plus

- 50% SUR GABARDINE ET TOILE, REG. \$1.98 à \$3.98 60 pouces de largeur

- 50% SUR COTELE, COTON OUATE REG. \$3.98 à \$6.98, uni ou imprimé

LOT DE COUVRE-LITS SPECIAL 2595

STORES VERTISOL 76 x 84, blanc, ivoire, gris et rose 5995

LE CHOIX SUR MESURE LA QUALITÉ À COUP SÛR

ent

COMPTOIR MANUFACTURIER DE TEXTILE

1320, rue Hébert, Drummondville, 472-2244
111, rue Dépôt, Sherbrooke, 562-2822
227, Principale ouest, Magog, 843-5196

Confection de vêtements en magasin.

Tout près de vous à Cap-de-la-Madeleine, Drummondville, Lévis, Magog et Sherbrooke.

Quand tu vis un moment difficile et que tu as besoin de parler. A Secours-Amitié il y a quelqu'un pour t'écouter

UNE LUEUR D'ESPOIR... SECOURS / AMITIE

Poste d'écoute: 564-2323
Sans frais d'appel
LAC-MEGANTIC — RICHMOND — ASBESTOS, composez 0 et demandez Zenith 5-3060
A TOUT HEURE DU JOUR ET DE LA NUIT

Si tu veux t'en sortir, on peut t'aider.

LE DOMAINE DE LA SOBRIETE INC.

Maison de thérapie pour alcooliques, toxicomanes, narcomanes.

400, rue Centrale Nord, Stratford, Qué.
Tél.: (418) 443-2277

Votre enfant mouille-t-il son lit?

FINI LE PIPI AU LIT grâce au système URINEX

Méthode médicale reconnue (réflexes conditionnés). Résultats probants de 2 à 3 semaines. Service Orthopédique Sherbrooke

FERNAND GROLEAU

600, King est, 566-5551

MAUX DE DOS ET LES TRAVAILLEURS

«Regardez d'abord à la colonne vertébrale pour trouver la cause de la maladie» disait Hypocrate, père de la médecine

UNE ÉVALUATION DU BAS DU DOS

1 - Subluxation sacro-iliaque	6 - Chevilles
2 - Imbrication	7 - Genoux
3 - Disque	8 - Fixation des vertèbres
4 - Intégrité des ligaments	9 - Dommage à la moelle
5 - Vérification des muscles	10 - Torsion du bassin

Ce dépistage sera fait par le moyen de la Kinésiologie appliquée, et des tests orthopédiques et neurologiques. Cette vérification est valable jusqu'au 31 mars gracieusement avec cette annonce (valable pour 2 membres d'une même famille).

Sur rendez-vous seulement
APPELEZ MAINTENANT (819) 564-1011

Clinique Chiropratique de Rock Forest

BERTRAND VEILLEUX, D.C.

938, Boul. Haut-Bois, face au Woolco Rock Forest
(819) 564-1011

Invitation

au cabaret *Josephine* de l'hôtel

LE BARON

Soirée "POUR ELLE"

- Cocktail de Bienvenue
- Bouquets de Corsage (Francine Fleuriste)
- Tirage d'un Gros Lot d'une valeur de 3,100.00\$ le 16 mars 1988.

GROS LOT COMPRENANT:

1. Manteaux de fourrure fait sur mesure en collaboration avec l'Entreprise de Fourrures <i>Les Gais Lacs Inc.</i> 208 Aberdeen, Sherbrooke	2. Un bon d'achat de 500.00\$ gracieuseté de <i>Salon Tamina Inc.</i> des Promenades King, Sherbrooke	3. Superbe gerbe de fleurs, de <i>Francine Fleuriste</i> 1338 King ouest, Sherbrooke
--	---	--

3200 King ouest Sherbrooke

Heures d'ouverture Du lundi au vendredi de 17:00 à 3:00 h. Le samedi de 21:00 à 3:00 h.